

CYBER PIRATES
MOTSI

RABBI MEIR
OUMAN

DESANTIS
'HALLOT

OMÈR
JAPON

'OMÈR

ARIEL
LAG BA'OMER



Torah-Box

n°232 | Edition IL | 3 Mai 2023 | 12 Iyar 5783 | Emor

M A G A Z I N E



Séisme en Turquie :
Erdogan décerne une haute distinction à un chef de Tsahal
> p.12



Parachat Emor -
Heureux de sa part
> p.13



Le maquillage & Chabbath !
> p.32

40 JOURS DE DÉLIVRANCES À MÉRON

Les envoyés du Vaad Harabanim se rendront à Meiron et réciteront méticuleusement des Tehilim et mentionneront chaque nom pour une longue vie, une bonne santé, la joie, le bonheur, la réussite dans l'éducation des enfants et une bonne Parnassah.



A partir du jour de
Lag Baomer, et durant
40 jours



**Le jour
même de Lag
Baomer**



Joignez vous à nous
Envoyez vos noms jusqu'au
Mardi (9/5/2023)
18 Iyar

Que le mérite de Rabbi Chimon Bar Yohai nous protège. Amen.



1-800-22-36-36

www.vaadharabanim.org



Envoyez votre chèque à :
Vaad haRabanim
2 Rehov Yoel Jerusalem



Envoyez votre don à l'un des
Rabanim de votre région (demandez
la liste au numéro 1-800-22-36-36).



Appelez ce numéro pour un don par
carte de crédit : 1-800-22-36-36
en Israël: 00. 972.2.501.91.00



+33 7 83 70 55 28

Envoyez vos noms



Envoyez votre don dans l'enveloppe jointe

Un reçu sera envoyé pour tout don

Veuillez libeller vos chèques à l'ordre de Vaad haRabanim



CALENDRIER DE LA SEMAINE

3 au 9 Mai 2023

Mercredi 3 Mai 12 Iyar	Daf Hayomi Sota 35 Michna Yomit Chekalim 2-3 Limoud au féminin n°214
Jeudi 4 Mai 13 Iyar	Daf Hayomi Sota 36 Michna Yomit Chekalim 2-5 Limoud au féminin n°215
Vendredi 5 Mai 14 Iyar	Daf Hayomi Sota 37 Michna Yomit Chekalim 3-2 Limoud au féminin n°216
Samedi 6 Mai 15 Iyar	 Parachat Emor Daf Hayomi Sota 38 Michna Yomit Chekalim 3-4 Limoud au féminin n°217
Dimanche 7 Mai 16 Iyar	Daf Hayomi Sota 39 Michna Yomit Chekalim 4-2 Limoud au féminin n°225
Lundi 8 Mai 17 Iyar	Daf Hayomi Sota 40 Michna Yomit Chekalim 4-4 Limoud au féminin n°226
Mardi 9 Mai 18 Iyar	 Lag Bo'mer Daf Hayomi Sota 41 Michna Yomit Chekalim 4-6 Limoud au féminin n°227



Mercredi 3 Mai

Rabbi Mass'oud Abi'hssira (fils du Abir Ya'akov)
Rabbi Moché Zera'h Idelitz



Vendredi 5 Mai

Rabbi Meïr Ba'al Haness



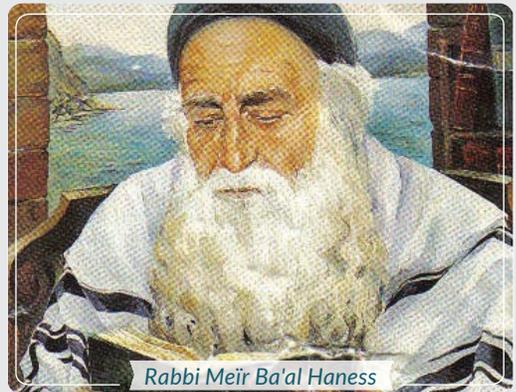
Lundi 8 Mai

Rav Yé'hezkel Landau



Mardi 9 Mai

Rabbi Chim'on Bar Yo'haï
Rav Moché Isserles (Rama)
Rav David Hackcher



Rabbi Meïr Ba'al Haness



Horaires du Chabbath

	Jéru.	Tel Aviv	Achdod	Natanya
Entrée	18:41	19:04	19:04	19:04
Sortie	20:02	20:05	20:04	20:05



Zmanim du 6 Mai

	Jéru.	Tel Aviv	Achdod	Natanya
Nets	05:50	05:51	05:52	05:50
Fin du Chéma (2)	09:12	09:14	09:15	09:13
'Hatsot	12:36	12:38	12:38	12:37
Chkia	19:22	19:24	19:24	19:24

Responsable Publication : David Choukroun - Rédacteurs : Rav Daniel Scemama, Elyssia Boukobza, Jérôme Touboul, Jocelyne Scemama, Haya B., Rav Gabriel Dayan, Rav Shimon Griffel, Binyamin Benhamou, Rav Its'hak Zilberstein, Murielle Benainous - Mise en page : Dafna Uzan -
 Secrétariat : 077.466.03.32 - Publicité : Daniel (daniel26mag@gmail.com / 054-24-34-306)
 Distribution : diffusion@torah-box.com

- Les annonces publicitaires sont la responsabilité de leurs annonceurs
- Ce magazine contient des enseignements de Torah, ne pas le jeter dans une poubelle
 - Pour toute remarque ou conseil : support@torah-box.com

COMPTABILITÉ, CONSEIL & PLANIFICATION FISCALE

- ▶ Comptabilité
- ▶ Consultations et planifications fiscales
- ▶ Formation à l'établissement et à la gestion d'entreprises
- ▶ Prêts garantis par l'état

VOTRE CONTACT - ESTHER :

☎ 073-22-455-46 ✉ asterrv@maazanit.co.il

ASHDOD

85 rue Haatsmaout. City
✉ ashdod@maazanit.co.il

JERUSALEM

3 rue Am Veolamo. Guivat Chaoul
✉ office@h-mis.co.il

BNEI BRAK

7 rue Metsada
✉ office@maazanit.co.il



Le secret pour grandir dans la Torah



Le Rav Zushe Waltner fut dans les années d'après-guerre l'un des principaux bâtisseurs du judaïsme marocain. Il vécut à Tanger et fonda une *Yéchiva*, un séminaire pour jeunes filles et une école, tout en dirigeant l'ensemble des établissements d'Otsar Hatorah au Maroc. Pas moins de 17.000 élèves profiteront de ses institutions, et il raconta une fois à l'un de ses illustres élèves ce qui l'avait amené à quitter l'Angleterre pour s'installer à Tanger.

En fait, il était venu dans un premier temps au Maroc pour recruter de bons élèves pour la *Yéchiva* qu'il dirigeait à Sunderland, et aussi pour collecter des fonds pour cette institution. Il avait alors prévu de se rendre dans un village au sud du pays qui abritait une communauté juive. Il prévint auparavant de sa venue et, à la date prévue, il y arriva assez tard dans la soirée. Il trouva la porte du *mellah* juif fermée mais, étonnamment, il pouvait entendre de l'extérieur de la musique et des chants. Après avoir frappé fortement à la porte du ghetto, on le fit entrer et on lui révéla les raisons de ces festivités : "Nous attendons l'arrivée d'un grand Rav ; nous avons donc revêtu nos habits de Chabbath et nous célébrons sa venue par des chants et des danses." C'est alors que le Rav comprit que c'était en son honneur que la communauté se réjouissait, exprimant par-là l'importance et la joie qu'une telle visite leur procurait. A son retour, le Rav s'entretint avec son maître, le fameux Rav Dessler et, avec l'accord de son épouse, ils partirent s'installer au Maroc.

Le Rav Waltner avait réalisé le potentiel de ces communautés juives installées au Maroc depuis un millénaire, profondément riches et ancrées dans leurs valeurs ancestrales et qui, faute d'institutions adaptées, risquaient de s'assimiler. Le Rav était pourtant d'origine hongroise et avait grandi en Suisse puis en Angleterre, mais

il connaissait le secret pour grandir dans la Torah, secret qui traverse toutes les frontières et les âges : **aimer et respecter les Sages**. De même que pour faire pousser de bons plants et obtenir de beaux fruits, il faut créer les conditions optimales (labour, engrais, arrosage, climat, etc.), il en est de même pour s'élever dans le judaïsme. Le terrain propice à la Torah, le Rav Waltner le retrouvait chez ces communautés marocaines dans leurs valeurs de simplicité, de sincérité et de respect de la Torah et des Rabbanim.

On sait combien la Torah est profonde et riche en réflexion ; on prie même trois fois par jour pour acquérir la sagesse nécessaire à comprendre ses finesses ; nous avons de plus le devoir de peiner afin de saisir les paroles de nos Sages. Pourtant, la base qui permet de réaliser ces aspirations correspond en premier lieu à des traits de caractère raffinés, de soumission et de foi simple en nos Maîtres. "Que ta crainte envers tes Maîtres soit équivalente à celle que tu as envers D.ieu" lisons-nous dans les *Pirké Avot* (4,12). Et vice-versa, ceux qui se sont éloignés du judaïsme l'ont toujours fait en commençant par dénigrer les Sages.

Nous approchons des *Hiloulot* de Rabbi Méir *Ba'al Haness* et de Rabbi Chim'on Bar Yo'haï, célébrées depuis près de deux millénaires par les différentes communautés juives presque au même titre qu'une fête juive. Là aussi, on découvre derrière ces festivités l'attache et l'amour que portent les Juifs à leurs grands Maîtres de l'époque du Talmud, qui nous ont transmis la Torah orale - la rationnelle comme la mystique. Ces célébrations reflètent la reconnaissance que le *Klal Israël* porte à ceux qui ont fait *Méssirout Néféch* (don de soi) pour nous transmettre la richesse du judaïsme.

Que le souvenir de ces géants de la Torah soit pour nous source de bénédiction !

Rav Daniel Scemama

Des cyber pirates continuent d'attaquer des sites internet israéliens

Des cyber pirates se sont de nouveau attaqué à des sites internet israéliens en plein *Yom Ha'atsmaout*. Le groupe, qui se fait appeler "Anonymous Sudan", a dit sur Telegram avoir piraté des médias israéliens, des sites officiels et des pages internet politiques. Mercredi soir, la page Facebook du Premier ministre Netanyahu a été brièvement piratée et couverte de versets coraniques, mais tout est rapidement revenu à la normale.

Ces agissements font suite à des semaines de cyberattaques par le groupe d'hackers, à commencer par lundi dernier, avec la prétendue suppression du site internet de l'Institut national d'assurance et de l'agence d'espionnage du Mossad.

Israël et le Japon signent un accord de visa "vacances-travail"



L'ambassadeur d'Israël au Japon Guil'ad Cohen et le ministre japonais des Affaires

étrangères Kenji Yamada ont signé vendredi matin un accord sur un visa "vacances-travail" qui permettra aux voyageurs des deux pays de travailler et de voyager chez l'autre pendant un an. G. Cohen et le vice-ministre japonais de l'Intérieur et des Communications Hiroshi Yoshida ont par ailleurs signé un accord de coopération dans les domaines des communications et des services postaux. Ces accords font suite à l'inauguration de la ligne directe Israël-Japon d'El-Al en mars dernier, qui avait été ouverte avec l'aide du ministère des Affaires étrangères et de l'ambassade d'Israël à Tokyo.

בס"ד

נדל"ן ושיווק פרויקטים

TIVOUR BUILDING

AGENCE IMMOBILIERE

Premier prix



NETIVOT, T3
20% à la signature / 80% livraison
273000 ₪ (70 000€)
à la signature
1092000 ₪ (280 000€)
à la livraison

1 365 000 sh (350 000€)

Une valeur sûre



T3 "City" en plein centre d'Ashdod 102m2 avec 8m2 balcon, clim, parking, balcon, ascenseur shabat, proche de

2 190 000 sh (560 000€)

Perle rare



Penthouse "Tet Zayin" 244m2 et 130m2 terrasse avec piscine et pleine vue mer, cave, 3 parkings, ascenseur shabat

6 500 000 sh (1 670 000€)

054 63 99 865 01 77 50 31 40

Hagdoud Aivri 5/12, Gan Hayir, 77456 Ashdod



Dov Uzan

Ukraine : Consternation à Ouman après le bombardement d'un immeuble d'habitation

Les opérations de sauvetage sont désormais terminées à Ouman, dans le centre de l'Ukraine, où un missile de croisière russe s'est abattu vendredi 28 mars sur un immeuble d'habitation. Le bilan est de 23 morts, dont cinq enfants, tandis que deux femmes sont encore portées disparues. A



Mykolaïv, plus au sud, des missiles russes Kalibr tirés depuis la mer Noire et tombés à 500m de la grande synagogue ont fait 4 morts et 23 blessés. Ces deux villes, relativement épargnées depuis le début du conflit, accueilleraient une partie des réfugiés de Kherson.

Tentative d'attentat près d'Ariel, le terroriste abattu

L'armée israélienne et des secouristes ont fait savoir que le Palestinien qui avait tenté de mener une attaque à la voiture-bélier et à l'arme blanche en Judée-Samarie jeudi après-midi avait été abattu. Le terroriste a roulé à contresens sur l'autoroute 5 et tenté de foncer sur des civils



et membres des forces de sécurité à un carrefour près de l'implantation d'Ariel.

Il est alors sorti de son véhicule, armé d'un couteau, avant d'être abattu par les soldats. Grâce à Dieu, aucune victime n'est à déplorer du côté israélien.

VOTRE RETRAITE FRANÇAISE

UNE PRE-ETUDE DE VOTRE DOSSIER AVANT DE VOUS ENGAGER AVEC NOUS

La retraite commence à 62 ans et 3 mois

LE SAVEZ VOUS ?

VOUS RÉSIDEZ EN ISRAËL, VOUS ÊTES TITULAIRE D'UNE RETRAITE DE FRANCE :

rémunérant au moins 15 ans d'assurance en France.

Cela vous donne droit à la prise en charge de vos soins de santé lors de vos séjours temporaires sur le territoire français. Cependant, en ce qui concerne l'hospitalisation, la prise en charge des frais ne pourra pas aller au-delà des 30 jours.

Attention : Seuls les titulaires de pensions, ainsi que leurs enfants mineurs peuvent bénéficier de ces dispositions. **Le conjoint qui réside avec vous à l'étranger, et vous accompagne en séjour en France, ne peut pas obtenir la prise en charge par le régime français des soins de santé qui lui sont dispensés lors de ce séjour.**

Il est conseillé de souscrire, une assurance « soins de santé et hospitalisation ».

Vous avez exercé une activité en France ?

"Nous vous assistons complètement jusqu'à l'obtention de tous vos droits à retraite"

Si vous êtes déjà retraité du régime Français et vous rencontrer des problèmes de toute nature

Nous vous aidons à régler tous ces problèmes

Nos services :

- Pension de réversion
- Bilan Retraite

- Obtention retraite israélienne auprès du Bitoua'h Léumi
www.optimum-retraite.net

054 494 72 41

Yom Hazikaron : Erdan claque la porte du Conseil de sécurité de l'ONU en signe de protestation

L'envoyé d'Israël auprès des Nations unies, Guil'ad Erdan, a quitté la réunion du Conseil de sécurité de l'ONU pour protester contre la tenue d'une nouvelle session anti-Israël en plein Yom Hazikaron. La "session périodique du Conseil de sécurité sur la question palestinienne" s'est tenue au siège de l'ONU à New York et a été dirigée par la Russie.



"Aujourd'hui est l'un des jours les plus sacrés de l'année pour l'État d'Israël", a déclaré Erdan. "Alors que les Israéliens sont en deuil, ce conseil,

comme d'habitude, entendra de nouveaux mensonges éhontés condamnant Israël et le dépeignant faussement comme la racine de tous les problèmes de la région", a-t-il ajouté en quittant la séance.

Israël : Le ministre des AE évoque le nucléaire iranien avec son homologue espagnol

Le ministre israélien des Affaires étrangères, Eli Cohen, a entamé jeudi une visite diplomatique en Espagne, la première d'un chef de la diplomatie israélienne depuis plus de 10 ans. Ce voyage intervient avant que Madrid n'endosse la présidence de l'UE et vise à renforcer les relations avec celle-ci afin de contrer le programme nucléaire

iranien. "Je remercie le ministre Albares pour sa position décisive et son soutien dans la lutte pour empêcher l'Iran d'obtenir des armes nucléaires. L'Europe comprend de mieux en mieux le danger que représente le règne de la terreur iranienne", a déclaré Eli Cohen.

SUNSET OPTIC

: Les plus bas prix de l'optique en Israël

ת"ב

LUNETTES DE VUE

1+1

=

A partir de

399₪

Montures + verres anti reflet

EXAMEN DE VUE GRATUIT

Pour tout achat de lunette de vue

LUNETTE PROGRESSIVE

A partir de

899₪

SPÉCIALISTE DANS LES MONTAGES ET CENTRAGE DES VERRES PROGRESSIFS

-50% sur tous types de verres

10% DE RÉDUCTION
sur présentation de cette publicité

Passez nous voir pour un **DEVIS GRATUIT** cela vaut le détour !

NOUS PARLONS &

..... Mr Slakmon Eric

SUNSET OPTIC

6 rue Hanotéa. Nétanya Tel : 09 77 36 245

Les États-Unis félicitent Israël pour sa gestion des conflits pendant les fêtes



L'administration Biden a manifesté à Israël son appréciation pour la manière dont celle-ci a géré les tensions sécuritaires pendant

les fêtes de Pessa'h et du Ramadan, ont indiqué mardi un responsable israélien et un responsable américain au *Times of Israel*.

Cette reconnaissance a été exprimée au cours de plusieurs conversations que les fonctionnaires de Biden ont eues avec leurs homologues israéliens cette dernière semaine, a déclaré le haut fonctionnaire israélien. Ce type de messages est relativement rare de la part de l'administration démocrate au gouvernement du Premier ministre israélien Binyamin Netanyahu.

Espagne : Record absolu de température pour avril

Le mercure monte en Espagne, et l'inquiétude avec. Le pays a enregistré jeudi un record de température absolu pour un mois d'avril



avec 38,8°C à Cordoue, selon des données provisoires publiées vendredi par l'agence météorologique espagnole.

Cette température, enregistrée au niveau de la station météo de l'aéroport de cette ville andalouse, "serait (...) la température record en Espagne continentale pour un mois d'avril", a indiqué l'agence sur Twitter. Les épisodes de températures exceptionnellement élevées se sont multipliés ces dernières années en Espagne, pays européen en première ligne avec près de 75 % de son territoire en risque de désertification selon L'ONU.

PRÉ-VENTE À NETIVOT !

Nouveau programme immobilier



701



Appartements du 3 au 5 pièces
à partir de 1.365.000 Shekels
20% à la signature
Tout le reste à la remise des clés
Sans indexation !

Pour plus d'informations,
contactez Shimone Halfon:



Depuis Israël: +972 54-700-7326
Depuis la France: 01.77.38.08.27



Brèves coupures d'électricité en Israël : Un problème technique en cause, et non une cyberattaque

Une soudaine panne de courant a engendré des coupures d'électricité en plusieurs endroits du pays, jeudi. La Compagnie israélienne d'électricité a rapidement fait savoir qu'elle avait identifié le problème technique au sein de sa centrale électrique de 'Haïfa, et qu'il ne s'agissait pas d'une cyberattaque, comme le prétendait un collectif de pirates informatiques. Des pannes ont été signalées dans certaines zones de Tel-Aviv, Bné-Brak, Lod, Ré'hovot, Tibériade, en Basse Galilée et ailleurs.

La Douzième chaîne a indiqué que l'électricité avait également été coupée à la Knesset et dans des ministères, avant de passer sur des générateurs de secours.

Ron DeSantis en visite en Israël : "La Judée-Samarie appartient à Israël"



Ron DeSantis, candidat aux primaires du parti républicain pour la présidentielle

américaine de 2024, a effectué une visite en Israël à l'occasion du 75^{ème} anniversaire du pays. Le gouverneur de Floride a tenu une conférence de presse dans laquelle il a clairement affirmé son soutien et son amour pour Israël. "On parle de la Judée-Samarie comme d'un territoire occupé mais il s'agit des terres historiques du peuple juif depuis de très nombreuses années et il n'y a aucune histoire palestinienne à cet endroit [...] Le 75^e anniversaire de l'indépendance marque le renouveau de la présence juive sur la terre d'Israël", a-t-il entre autres déclaré.

Partageons ensemble l'esprit d'entreprise. . .

Cabinet comptable - Audit & Conseil - Conseiller Fiscal Agréé



Conseil fiscal

Bénéficiez de conseils en fiscalité et de conformité dans l'établissement de vos déclarations de revenus, vos bilans, déclarations de capital et remboursements d'impôts aux salariés.



Flash Compta

Nos spécialistes fournissent une assistance périodique de gestion et de conduite de votre activité professionnelle.

Activité de conseil

Nous proposons des conseils dans une gamme diversifiée de secteurs d'activités et nous vous aidons à atteindre rapidement les résultats souhaités.



Audit social

Lé décision de faire un audit social de votre société vous permettra d'éviter des risques prud'homales ou un contrôle du ministère de l'économie. En effet, ces actions sont mises en place afin de préserver les droits sociaux des salariés. Notre cabinet vous propose une intervention sur trois niveaux :

- Un audit social général.
- Un audit social sur la gestion de votre personnel.
- Un audit social de vos fiches et de vos contrats de travail.

Un état rédactionnel complet vous sera remis en français et en hébreu.



Deborah HADDAD

Cabinet comptable - Audit fiscal
Audit social certifié et agréé par l'état
Tel. 054-5837463



www.dh-accounting.net

Denis HADDAD

Conseiller Fiscal Agréé
Tel. 050-2321127

Siège social : Aatsmaout 89 bureau 320, 2^{ème} étage - Ashdod | Tel. 08-8551233 • Fax. 08-8655854

Raid de Tsaah à Djénine ; un membre de la "Fosse aux lions" se rend aux forces de l'AP

Vendredi matin, des troupes militaires israéliennes ont affronté des terroristes armés palestiniens dans la ville de Djénine, dans le nord de la Judée-Samarie, selon la presse palestinienne. Des images publiées par des médias palestiniens ont montré un convoi de véhicules militaires israéliens entrant dans Djénine et essuyer des tirs. Selon une branche locale du groupe terroriste palestinien Jihad islamique, les attaques contre les troupes israéliennes dans la ville ont été menées par ses membres à l'aide d'armes à feu et d'explosifs. Plus tôt dans la journée de vendredi, une information non vérifiée affirmait qu'un membre important du groupe terroriste "la Fosse aux lions", basé à Chekhem, s'était rendu aux services de sécurité de l'Autorité Palestinienne. Les responsables israéliens de la sécurité ont eu vent de cette information et ont indiqué que, si cette information était confirmée, Uday al-Azizi aurait eu peur d'être assassiné par Israël et aurait préféré bénéficier de la protection des forces palestiniennes.

Des élus des États-Unis, de Chypre, de Grèce et d'Israël ont discuté de la stabilité du Moyen-Orient

La première réunion d'un groupe interparlementaire composé d'Israël, des États-Unis, de la Grèce et de Chypre s'est tenue par vidéoconférence et a porté sur la sécurité énergétique, la sécurité maritime, la croissance économique et la stabilité globale au Moyen-Orient. Lors d'un communiqué conjoint publié à l'issue de la réunion, les parties ont "réaffirmé [leur] volonté commune de promouvoir la sécurité, la stabilité et la prospérité en Méditerranée orientale et ont discuté des moyens par lesquels les organes législatifs peuvent promouvoir des priorités communes." "Nous sommes impatients de poursuivre nos efforts sous ce format", ont-ils conclu.



ELI HADDAD
LAW OFFICE & NOTARY

ד"ר



DROIT IMMOBILIER ISRAELIEN

Transactions
Immobilières

Gestion
Locative

Successions

Rédaction et signature
investissement locatif
Mise en ligne de la situation comptable
Assurances
Service clientèle francophone
Suivi du dossier à distance
sélection de locataires

ELI HADDAD AVOCAT ET NOTAIRE • YAEL BEN SHABBAT NISSIM AVOCATE ET NOTAIRE • AVIVIT ZEHAVI AVOCATE ET NOTAIRE • SHLOMI ABUATZIRA AVOCAT ET NOTAIRE • DORIT ANTEBÉ AVOCATE ET NOTAIRE • SHAY ABUATZIRA AVOCAT ET NOTAIRE • LIRAZ ATTIAS BEN SHABBAT AVOCATE • SAGIT KEINAN AVOCATE • ARIE BRENING AVOCAT • MA AYAN ZAGURI AVOCATE • SHANI ELMALIAH AVOCATE • MYRIAM LASCAR JURISTE • AVINATAN DOUIEB JURISTE

www.elihaddad.com 87/30 Rue Atsmaut, Ashdod ISRAEL | Tel: +972 (8) 8679910 | Contact: avocats@elihaddad.com

Séisme en Turquie : Erdogan décerne une haute distinction à un chef de Tshal

Le président turc Recep Tayyip Erdogan a remis mardi une médaille et un certificat de reconnaissance au colonel (réserviste) Golan Wach, chef de l'unité de recherche et de sauvetage du commandement du front intérieur de Tshal, qui a apporté une aide cruciale sur le terrain en Turquie après le tremblement de terre de février ayant tué



plus de 50.000 personnes, a annoncé le ministère israélien des Affaires étrangères. L'équipe de Wach a été l'une des premières à arriver en Turquie pour apporter son assistance à la suite du tremblement de terre et a sauvé 19 personnes des décombres. "Notre objectif est de sauver des vies", avait déclaré M. Wach.

Le maire de Ma'alé Adoumim bientôt nommé ambassadeur d'Israël à Rome

Le ministre des Affaires étrangères Eli Cohen devrait dans les semaines à venir soumettre à l'approbation du gouvernement la nomination du maire de Ma'alé Adoumim, Benny Kachriel, comme ambassadeur d'Israël à Rome. Dans les semaines à venir, le comité de nomination des hauts fonctionnaires du ministère des Affaires étrangères devrait se réunir et approuver

plusieurs nominations au service extérieur israélien au nom du parti Likoud. L'un des postes est le poste d'ambassadeur à Rome, ceci parallèlement à la nomination d'un ambassadeur pour la France après la démission de l'ancienne ambassadrice Yaël Guerman, ainsi que le poste de consul d'Israël à New York.

Elyssia Boukobza



Dr. Jean-Louis Kohn

Le coach de la communauté francophone

Venez découvrir ce que le décodage peut vous apporter pour retrouver rapidement l'harmonie, l'équilibre et accomplir votre chemin de vie

Prix spécial pour les étudiants en Yéchiva | Recommandé par les Rabbanim

052-7692378

après 13h

f Gld jerem
▶ Dr jeremy gold

Dr GOLD
ד"ר גולד ומקצועיות

Dentisterie ultra-moderne, esthétique du sourire, conseils et suivi de qualité.

scanner & Radio panoramique sur place.

Parodontologie I
(soins de la gencive et de l'os)

Implants laser sans chirurgie

Orthodontie par aligneurs invisibles

Consultation Vidéo (diagnostic orthodontique, urgence dentaire, deuxième avis comparatif avec la Koupat Holim)

Dr Gold Diplômé de la Faculté d'Odontologie de Paris VII vous recevra au :

Beit Hanatziv : Dereh'Hevron
101 lobby B étage 1 (dans la Mirpaa Zelig)

055-500-15-61



Supplément spécial Chabbath

Pour en profiter, veuillez le détacher avant Chabbath...

Emor : Heureux de sa part

La bénédiction qu'Hachem promet aux hommes n'est pas seulement une récolte abondante, il s'agit également d'une capacité à se sentir rassasié de ce que l'on a, parfois peu, et sans éprouver ni besoin ni sentiment de manque.



Notre *Paracha* évoque le principe de la *Chemita* et les lois relatives à son observance. La *Chemita* consiste à laisser la terre au repos la dernière année d'un cycle de 7 ans.

La *Chemita* a une valeur particulière du point de vue de la *Emouna*, car elle suppose une confiance absolue en Hachem.

En effet, Seul Hachem pourra pourvoir de manière miraculeuse aux besoins des hommes durant cette année où la terre ne sera pas exploitée.

Plus précisément, c'est la sixième année qui est censée donner une récolte abondante afin de répondre aux besoins de la sixième, septième et huitième année, le temps que la nouvelle récolte soit produite et puisse être consommée.

Peu pour être heureux

Le miracle opéré par Hachem peut être appréhendé aussi bien d'un point de vue quantitatif que d'un point de vue qualitatif. En effet, chacun comprend que pour subvenir aux besoins de presque trois ans, la récolte de la sixième année devait être quantitativement très importante.

Mais ce n'est pas tout. En effet, la bénédiction qu'Hachem promet aux hommes n'est pas seulement une récolte abondante, il s'agit également d'une capacité à se sentir rassasié de ce que l'on a, parfois peu, et sans éprouver ni besoin ni sentiment de manque.

Aussi, à propos du verset (*Vayikra* 25, 19) qui garantit au peuple qu'il mangera à

satiété durant ces trois ans, Rachi apporte le commentaire suivant : "Vous mangerez à satiété : La bénédiction résidera même dans les entrailles."

Cette bénédiction des entrailles signifie que ce que l'homme mangera sera bénéfique pour lui, il ne sera pas malade et il sera repu par ce qu'il a consommé sans que cela ne soit nécessairement abondant.

C'est là un principe essentiel de notre tradition : "Qui est l'homme riche ? Celui qui est heureux de sa part", nous disent les *Pirké Avot*. L'homme est réputé pour avoir généralement un désir insatiable. A peine a-t-il satisfait une envie qu'une nouvelle apparaît. L'horizon des désirs humains est en expansion permanente, il se nourrit des besoins qui naissent dans l'esprit et s'accroît par la comparaison avec les biens d'autrui. Aussi, nos Sages nous mettent en garde et nous rappellent que l'homme quitte ce monde "en n'ayant pas satisfait la moitié de ses désirs".

Ce sentiment de manque est préjudiciable à l'homme, car il ne lui offre pas la possibilité de se réjouir de ce qu'il possède et de témoigner à Hachem la gratitude qui convient. Parfois même, l'homme est attristé car il n'arrive pas à se détacher de ce sentiment de manque. Cette tristesse ou cette mélancolie l'obsèdent et nuisent à son service divin. C'est la raison pour laquelle ce sentiment est si délétère, et voilà pourquoi il s'agit véritablement d'une grande bénédiction de savoir "être heureux de sa part".

Les biens matériels, des moyens

Comment l'homme peut-il se réjouir de sa part ? Tout d'abord en étant convaincu que ce qu'Hachem lui donne correspond précisément à ce qui est bon pour lui. En outre, l'homme doit réfléchir profondément à l'objectif de sa vie qui est avant tout spirituel, le matériel n'étant là que pour aider l'homme à accomplir sa mission spirituelle.

Être satisfait de sa part à cet égard revient donc à se réjouir d'être appelé par Hachem au

cours de notre vie à une élévation permanente, et à ne pas être condamné à accumuler des richesses. Dès lors, toute richesse matérielle, aussi modeste soit-elle, doit être interprétée comme un moyen pour accomplir notre vocation spirituelle. Elle n'est pas la finalité de notre existence ; ni notre vie ni notre grandeur ne sont évaluées à l'aune de nos biens matériels.

Enfin, la "part" qui doit nous réjouir doit être celle qu'il nous reste après nous être acquittés de nos obligations de *Tsédaka* et de *Ma'asser*. Il ne s'agit pas dans la formulation de nos Sages d'être heureux par "la totalité" de nos biens, mais simplement d'être heureux de notre "part", heureux de ce que l'on possède, mais avant tout, heureux parce que nous avons partagé avec nos prochains (Rav Rozenberg sur *Tamid* 32a).

Précisons que la part dont nous devons nous satisfaire n'est pas seulement la richesse matérielle, elle se décline également dans tout ce qui compose la vie d'un homme : son conjoint, ses enfants, son environnement etc. En effet, l'homme a vite fait de comparer tous les paramètres de son existence à ceux de ses amis. Ce réflexe est évidemment un leurre suggéré par le *Yétser Hara'*.

L'assiette de Rabbi Zoucha

Concluons sur une anecdote. Un jour, Rabbi Zoucha d'Anipoli reçut un hôte dans son humble demeure. Son invité fut fort surpris par la pauvreté matérielle dans laquelle vivait ce si grand Rav. Il était surpris par l'état de sa maison, par les meubles et même par les couverts et les assiettes très modestes dans lesquels le Rav prenait ses repas.

Rabbi Zoucha remarqua que son hôte observait avec insistance l'assiette dans laquelle on l'avait servi et il s'empressa de préciser : "Je ne veux surtout pas que tu transgresses le commandement de ne pas 'envier' son prochain. Si vraiment cette assiette te plaît, je te l'offre avec grand plaisir !"

Jérôme Touboul



Programme AVOT OUBANIM

Parachat Emor 5783



Le moment hebdomadaire de partage, d'élévation et de joie des parents avec leurs enfants

1 HEURE

1 heure d'étude Parents -
Enfants pédagogique et ludique

? 1 QUIZZ

1 Quizz hebdomadaire
où les gagnants sont publiés

1 SOIREE

Une soirée organisée chaque mois dans une
communauté avec des cadeaux à gagner

1 TIRAGE AU SORT

1 tirage au sort par mois pour
gagner des super cadeaux

PARACHA

Torah, chapitre 22, verset 28

Dans ce *Passouk*, la Torah dit : "Et un taureau ou un mouton, lui et son fils, vous ne ferez pas la *Ché'hita* le même jour." Elle nous apprend ainsi que s'il y a, dans un troupeau amené à l'abattoir, une vache et son veau, le **Cho'hèt ne pourra pas faire la *Ché'hita* le même jour à ces deux animaux. De même s'il s'agit d'un troupeau de moutons, dans lequel il y a un mouton et sa brebis.**

La *Guémara* ('*Houlin*, page 82) remarque que le *Passouk* ne dit pas : "TU ne feras pas la *Ché'hita*" mais "VOUS ne ferez pas la *Ché'hita*". Cela nous enseigne que dès qu'un *Cho'hèt* a fait la *Ché'hita* d'une vache (ou d'un mouton), il est **interdit de faire la *Ché'hita* au petit de cet animal le même jour**. Et ce, même si les deux *Ché'hitot* sont faites par deux *Cho'hatim* différents à deux endroits différents.

? Comment comprendre qu'un acte permis (pour un *Cho'hèt*, faire la *Ché'hita* d'un animal) déclenche une **interdiction sur le monde entier** (faire, le même jour, la *Ché'hita* du petit de cet animal, où qu'il se trouve) ?

La réponse du Rav Zalman Sorotskin (l'auteur du livre *Oznaïm Latorah*) est bouleversante. Il dit :

"Voici, une fois de plus, une preuve éclatante que chaque Juif est lié, dans toutes les fibres de son être, à l'ensemble du peuple juif, où qu'il se trouve.

Car, effectivement, le peuple juif n'a qu'une âme collective, et seuls les corps sont séparés les uns des autres, comme l'indiquent les mots "*Kol Israël Arévim Zé Lazé*" (Tous les Juifs sont garants les uns des autres).

Ainsi, si un Juif a fait la *Ché'hita* d'un animal un jour, n'importe quel autre Juif, quel que soit l'endroit où il se

Suite page suivante



PARACHA SUITE

trouve dans le monde, n'aura pas le droit de faire, le même jour, la *Ché'hita* du petit de cet animal.

Car **chaque Juif contient une partie des autres Juifs**. C'est le point essentiel par lequel le peuple juif se distingue des nations.

Dans chaque nation, chaque homme a son corps et son âme ; et il est impensable que l'un interdise à

l'autre de faire ce qu'il a envie de faire. Mais dans le peuple juif, c'est différent : si un Juif n'a pas le droit de faire la *Ché'hita* d'une mère et son petit le même jour, peu importe que ce soit lui-même ou un autre Juif qui la fasse. Car "deux Juifs différents" n'existent pas.

Chaque Juif est une parcelle de l'autre. Et **tout le peuple juif est une seule Néchama (âme).**"

Choul'han 'Aroukh, chapitre 489, Halakha 1

HALAKHA

Le *Choul'han 'Aroukh* écrit : "Après la *Téfila* de 'Arvit, on commence à compter le 'Omer. Et s'il a oublié de compter au début de la nuit, il peut encore **compter toute la nuit**. C'est une *Mitsva* pour chacun de compter lui-même. Il faut compter en étant **debout**, et faire la *Brakha* au préalable."

Sur les mots "Après la *Téfila* de 'Arvit, on commence à compter le 'Omer", le *Michna Beroura* dit qu'il s'agit d'après le *Kaddich Titkabal* de 'Arvit, mais **avant 'Alénou Léchabéa'h**.

Une fois qu'on a fait le *Kaddich Titkabal*, ça s'appelle être après la *Téfila* de 'Arvit. Il faut cependant compter le 'Omer avant 'Alénou Léchabéa'h. Car **plus on peut compter tôt, mieux c'est**.

Toutefois, le *Choul'han 'Aroukh* dit que s'il n'a pas compté au début de la nuit, il peut encore compter toute la nuit jusqu'à l'aube.

Car dès l'aube (**'Amoud Hacha'har**), bien que le soleil ne soit pas encore levé, **on considère qu'il fait déjà jour**.

Le *Kaf Ha'haim* précise que celui qui a oublié de compter le 'Omer au début de la nuit ne peut pas se dire : "De toute façon, j'ai toute la nuit pour ça !" Dès qu'il s'en souvient, il faudra qu'il compte.

Et effectivement, le *Or Létsion* (*Rabbi Bentsion Aba Chaoul*) dit que les mots du *Choul'han 'Aroukh* "S'il a oublié de compter (le 'Omer) au début de la nuit" prouvent que la *Mitsva* de compter le 'Omer est vraiment au **début de la nuit**. Que le fait de le compter au début de la nuit n'est pas un embellissement de la *Mitsva*, mais la *Mitsva* elle-même.

C'est pourquoi le *Or Létsion* va jusqu'à dire que si quelqu'un s'est mis à manger avant de compter le 'Omer, dès que la nuit arrive, il doit **s'arrêter de manger, se mettre debout, faire la Brakha sur le compte du 'Omer et compter celui-ci**.

Et ce, même s'il avait commencé à manger avec permission (c'est-à-dire plus d'une demi-heure avant la nuit, où il est permis de manger).

Le *Choul'han 'Aroukh* a dit que c'est une *Mitsva* pour chacun de compter le 'Omer lui-même. Il apprend cela du *Passouk* qui dit "*Ousfarmem Lakhem* (Vous compterez pour vous)", et qui prouve que la ***Mitsva* de compter le 'Omer est individuelle**.

Le *Kaf Ha'haim* précise qu'il convient néanmoins de compter le 'Omer en communauté, sans se dire : "Puisque c'est une *Mitsva* individuelle, je peux la faire seul chez moi !" Rav Moché Feinstein explique : "Car c'est un principe connu que **chaque Mitsva, il est bien de la faire à plusieurs ; car cela augmente le Kavod d'Hachem**."

Bien qu'en général, on puisse être acquitté d'une *Mitsva* par quelqu'un d'autre, concernant le compte du 'Omer, on ne peut pas en être acquitté. Chacun doit compter lui-même. On peut être **acquitté de la Brakha, mais pas du compte**.

Rav Pin'has Steinberg explique que le compte du 'Omer n'est pas simplement technique. Il montre **combien nous attendons impatiemment d'arriver au cinquantième jour, où nous allons recevoir la Torah**. Or ce n'est qu'en comptant elle-même qu'une personne montre l'ampleur de son impatience à recevoir la Torah.

Sur les mots du *Choul'han 'Aroukh* "Il faut compter en étant debout", le *Michna Beroura* précise qu'il faut être debout déjà au moment de la *Brakha* (a posteriori, si quelqu'un a fait la *Brakha* sur le 'Omer et l'a compté en étant assis, il est quand même quitte de cette *Mitsva*).

Si une personne âgée ou malade a du mal à rester debout, on peut lui permettre de s'appuyer (sur une canne, un meuble...); ou, si cela aussi lui est difficile, de rester assise. Mais **toute personne en bonne santé doit vraiment être debout**, sans s'appuyer sur quoi que ce soit.



KÉTOUVIM

HAGIOGRAPHES

Dans ce *Passouk*, le roi Chlomo déclare : “Celui qui est **impatient d'augmenter sa fortune a un mauvais œil** et ne sait pas que cela le mènera au manque.”

Rachi dit que ce *Passouk* s'applique à celui qui est tellement soucieux de s'enrichir le plus vite possible qu'il vole la *Terouma* qu'il aurait dû donner au Cohen, le *Ma'asser Richon* qu'il aurait dû donner au Lévi et le *Ma'asser Chéni* qu'il aurait dû donner aux pauvres, en pensant qu'ainsi, il s'enrichira encore plus vite. Il a un œil mauvais car il ne pense qu'à lui, sans soucier du Cohen, du Lévi et du pauvre. Et il ne sait pas qu'en fin de compte, il sortira perdant, car il aura une **malédiction sur son travail** ; et **alors qu'il avait tout fait pour vouloir s'enrichir, il terminera pauvre**.

Le *Métsoudat David* étend ce *Passouk* à d'autres domaines que la *Terouma* et le *Ma'asser*. Il explique qu'il concerne celui qui, d'une manière générale, ne veut pas donner de *Tsédeka*. Car il est **tellement soucieux de s'enrichir qu'il ne pense pas aux besoins des autres**. Il n'essaye pas de comprendre leurs manques. Et il sera très déçu lorsqu'il réalisera que cela ne l'a pas amené à s'enrichir mais, au contraire, à s'appauvrir.

Le *Ralbag* dit que celui qui veut s'enrichir trop vite ne réalise pas que cette démarche mesquine lui fait perdre tout ce qui est gagné. En effet, les gens ne l'aiment pas ; et, n'ayant pas d'amis et de gens qui cherchent à le protéger, il aura certainement des dégâts matériels. Et personne ne voudra l'aider. **Il perdra donc plus que ce qu'il gagnera**.

Le *Malbim* va jusqu'à dire qu'il finira par perdre parce que des *Récha'im* (ou parfois même des pauvres, s'ils ont trop besoin de pain) viendront et pilleront tout ce qu'il aura accumulé.

Le *Midrach* donne plusieurs exemples de ce type de personnages qui ne sont préoccupés que par une seule chose : s'enrichir coûte que coûte, quitte à être

malhonnête.

L'un d'eux, très connu, est celui de 'Efron qui, comme on le voit dans *Parachat 'Hayé Sarah*, possédait la caverne Makhpéla. Lorsqu'il a vu qu'Avraham *Avinou* voulait à tout prix la lui acheter, il lui a demandé un **prix exorbitant**. Et il ne s'est pas contenté de cela : au fur et à mesure qu'Avraham comptait des pièces d'argent devant lui, il profitait d'un moment d'inattention d'Avraham pour lui dérober quelques pièces. Il lui disait : “Tu t'es trompé, il n'y a pas assez de pièces.” Et Avraham en ajoutait (Avraham n'était pas dupe. Il savait que **'Efron était en train de lui voler des pièces**).

'Efron a cru qu'il avait fait une bonne affaire et qu'il s'était enrichi sur le dos d'Avraham *Avinou*. Mais dès ce moment, la Torah écrit 'Efron avec un *Vav* en moins, pour montrer que **'Efron est sorti manquant/perdant de cette histoire**.

Ce n'est pas par hasard si c'est précisément cette lettre qui a été retirée de son prénom. La lettre *Vav* est, en effet, l'une des **lettres du nom d'Hachem**. Et d'ailleurs, en hébreu, la valeur numérique de 'Efron est de 400.

Cela rappelle les 400 pièces d'argent qu'il a demandé pour la caverne de Makhpéla, et indique aussi qu'il ne reste que cela de lui. Car il a non seulement perdu le reste de sa fortune, mais même une lettre de son nom.

Dans notre génération, où les jeunes veulent souvent **s'enrichir le plus vite possible tout en essayant de travailler le moins possible** (et sont donc parfois attirés par des **propositions douteuses**), il est particulièrement important de savoir qu'une **richesse acquise ainsi finit par disparaître**.

CHMIRAT HALACHONE

en histoire



Le Gaon de Vilna nous enseigne : “Il faut beaucoup d'entraînement pour acquérir de bons traits de caractère et un bon langage.”

LE CAS DE LA SEMAINE

Pendant un cours, 'Hanna fait passer à Esther un papier sur lequel elle a écrit des choses dénigrantes à l'égard de Brouria.

QUESTION

Esther peut-elle croire ce qui est écrit sur le papier ?



Réponse

Esther n'a pas le droit de faire attention à ce que 'Hanna a écrit sur son papier. Le mode de transmission **ne retire rien de la gravité de la faute** du Lachone Hara'.





Question

Gamliel doit voyager **de Jérusalem à Ashdod**, en faisant un arrêt de quelques minutes à Tel Aviv. Pour son voyage, **Gamliel commande un taxi** et lui explique le trajet qu'il doit faire. Le chauffeur lui fixe un prix, Gamliel accepte et ils prennent la route.

Pendant le trajet, le téléphone de Gamliel sonne, il répond en mettant le haut-parleur. C'est un ami à lui au bout du fil qui lui demande prestement de lui rembourser les 5000 *shékels* qu'il lui doit. Gamliel lui répond qu'il est justement en route pour les lui rembourser, et en répondant, il **brandit une enveloppe qu'il sort de sa poche**. Gamliel rassure son ami en lui disant que le chauffeur de taxi peut même témoigner de cela. Son ami est rassuré et met poliment fin à la conversation téléphonique.

Une fois arrivé à Tel Aviv, Gamliel descend du taxi et lui rappelle de l'attendre quelques minutes comme

convenu. Une fois le passager descendu, le chauffeur se rend compte que son client a oublié son enveloppe sur la banquette arrière. Il **ne résiste pas à la tentation et s'enfuit à toute vitesse**. Après quelques minutes de route, il s'arrête, ouvre l'enveloppe pour vérifier son contenu et s'apercevoir qu'elle est remplie de ... mouchoirs. Le chauffeur se rend tant bien que mal à l'évidence: il s'est fait avoir, et il a perdu la somme qu'il aurait dû percevoir pour ce trajet.

Une semaine après, par pure coïncidence, le chauffeur rencontre Gamliel et lui demande alors de lui payer le trajet. Gamliel lui répond : « Étant donné que tu avais totalement désespéré de récupérer ton argent en plus du fait que tu a choisi toi-même de partir en volant mon enveloppe, **il n'est pas logique que tu me demandes de payer** quand cela se retourne contre toi ! »



Gamliel doit-il tout de même payer le trajet au taxi ?



- Ketsot Hahochen ch. 163 paragraphe 3 alinéa 1 (premières lignes)
- Nétivot Hamichpat (Biourim) ch. 163 alinéa 1

RÉPONSE

Nous trouvons dans les décisionnaires une discussion concernant un créancier qui a totalement désespéré de récupérer une dette : est-ce que cela annule la dette, un peu comme la loi concernant un objet perdu dont le propriétaire a désespéré de le retrouver, qu'il est permis à n'importe qui de se l'approprier ?

Le *Maarik* ainsi que le *Ketsot Hahochen* sont d'avis que la dette est comme annulée si le créancier n'espère plus la récupérer. Selon cet avis, Gamliel n'a pas l'obligation de payer le prix du trajet.

Par contre le *Hakham Tsvi* ainsi que le *Nétivot Hamichpat* sont d'avis que la dette n'est pas annulée pour autant, Gamliel devra donc selon eux payer le trajet.

Il est inutile de préciser qu'a priori, il est totalement immoral et interdit de procéder ainsi, en plus de la profanation du nom d'Hachem qui s'ensuit.

Sous la direction spirituelle du Rav Eliahou Uzan

Responsable de la publication : David Choukroun

Rédaction : Rav Eliahou Uzan, Rav El'hanan Moché Smietanski, Alexandre Roseblum | Retranscriptio : Léa Marciano



Vous souhaitez dédicacer un numéro de Avot Oubanim : 04 86 11 93 97

Pour tous renseignements : ☎ 01 77 50 22 31

📞 +972 54 679 75 77

✉ avotoubanim@torah-box.com

Le chant des arbres

Soudain, elle fut comme piquée au vif. "Où est cet arbre ?", demanda-t-elle la voix ciselante. "Nous avons habité là-bas jusqu'il y a 30 ans. C'était la maison de ses parents. Il est né là-bas !", dit-elle, tout en allant chercher des photos...



Je suis un *Ba'al Téchouva* qui réside dans sa ville natale : Tel-Aviv. Dans ma jeunesse, j'étais attiré par la peinture. Mes parents m'encouragèrent dans cette voie et à l'âge de 22 ans, j'intégrai une grande école d'arts à Tel-Aviv.

La figure centrale de cette académie était un peintre célèbre. Des générations de peintres ont été formées chez lui.

Même après ma *Téchouva*, je gardais un bon souvenir de lui, tant comme artiste que comme enseignant. Il portait en lui une aspiration pure et dénuée de fausseté. Il pouvait pointer du doigt une peinture et dire à son auteur : "Laisse les fioritures de côté, exprime ce que tu as à dire".

Il me considérait comme son fils. Le meilleur souvenir que j'ai de lui, c'est la période de mon retour aux sources. Alors que tous dans le milieu artistique me voyaient comme un déséquilibré, le peintre quant à lui me laissa paisiblement poursuivre ma voie.

Un juif sans enterrement

Il y a quelques années, notre peintre quitta ce monde. Il n'y eut pas d'enterrement. L'homme avait offert son corps à la science.

Roch 'Hodech Nissan de l'an dernier, je fis un rêve étrange : le peintre se tenait près d'un arbre et me parlait. Ce rêve était court, mais saisissant. Or deux jours plus tard, l'un des fidèles de la synagogue me demanda si je voulais réciter la *Birkat Haïlanot* (prière sur les arbres) devant l'arbre qui se trouve dans sa cour.

Dès qu'il prononça le mot *Ilanot*, le rêve du peintre debout près d'un arbre me revint à l'esprit. J'acceptai la proposition et, devant l'arbre, récitai la bénédiction : "Béni sois-Tu, notre D.ieu, Roi de l'Univers, qui n'a rien négligé dans Son monde et qui a créé de bonnes créatures et de bons arbres, pour les mettre au profit de l'homme."

Puis l'homme me tendit un texte à lire que je ne connaissais pas. Dès que j'eus prononcé les premiers mots, j'eus la chair de poule... :

"Fais preuve de compassion et de pitié, dans Ta grande miséricorde [...], pour les âmes qui n'ont pas pu trouver leur repos et tous les esprits et âmes qui sont en réincarnation dans [...] le végétal [...]. Et Toi, D.ieu, qui prodigue du bien au plus grand nombre, dans Ta grande bonté, répands sur eux une grande abondance pour qu'ils atteignent la lumière de la vie [...]; qu'à la lumière de Ta face, ils achèvent leur réparation



rapidement et épargne-leur tout malheur, ennemi ou accusateur [...]"

Le vieil arbre de la cour tel-avivienne

Après coup, je compris que cet incident n'était pas le fruit du hasard. Un homme n'ayant pas eu d'enterrement juif apparaît dans mon rêve à côté d'un arbre et deux jours plus tard, un fidèle de la synagogue m'invite à réciter la *Birkat Haïlanot* accompagné d'un texte qui traite justement de cette problématique.

Je décidai de m'adresser à la veuve du peintre. J'arrivai chez elle et elle me reconnut. Je conversai quelque peu avec elle avant de lui relater prudemment le rêve que j'avais fait ainsi que l'histoire de la *Birkat Haïlanot* et du texte particulier qui parle de ceux qui n'ont pas eu le privilège d'être enterrés comme des juifs...

Une fois que j'eus fini de parler, je sus qu'elle voulait prendre congé de moi, mais qu'elle cherchait ses mots.

"Désolée, mais tu n'es pas à la bonne adresse. Toutes ces choses ne sont que de la mystique et nous sommes athées. J'apprécie beaucoup ton désir d'honorer son souvenir, mais de mon point de vue, il est mort, un point c'est tout."

"Je comprends que vous n'accepterez pas de venir avec moi voir cet arbre", dis-je. Je mentionnai alors l'adresse de la maison où j'avais récité la *Birkat Haïlanot*.

Soudain, elle fut comme piquée au vif. "Où est cet arbre ?", demanda-t-elle la voix ciselante. Je répétai l'adresse.

"Ce n'est pas possible, dit-elle, c'est vraiment de la mystique !", répéta-t-elle. "Nous avons habité là-bas jusqu'il y a 30 ans. C'était la maison de ses parents. Il est né là-bas...", dit-elle, tout en allant chercher des photos.

"Cet arbre poursuit-elle, je crois que c'est lui qui l'a planté. Ce qui est sûr, c'est qu'il l'arrosait beaucoup. J'aimerais parler au propriétaire et vérifier que tu ne m'as pas raconté de sottises..."

Je la conduisis en voiture jusqu'à la maison en question. Elle frappa à la porte et se mit

à parler au propriétaire en yiddish. Il s'avère qu'ils se connaissaient puisque le peintre et son épouse avaient vendu la maison à l'homme 30 ans auparavant.

Elle l'interrogea sur la coutume du *Birkat Haïlanot* et vérifia la véracité de mes propos. Elle ajouta ensuite : "C'est en effet une histoire étrange. C'est peut-être sa manière à lui de me faire un clin d'œil", conclut-elle.

"Enterrez-le, qu'on ne le piétine pas"

Une semaine plus tard, la femme m'appela et me demanda de venir la voir. Je fonçai à toute allure chez elle. Elle me fit entrer dans son salon et me tendit une lettre tout en murmurant : "Je ne sais plus quoi penser..."

La lettre provenait de l'institut où ils avaient donné son corps. Ils demandaient à la femme ce qu'elle souhaitait faire avec les restes de la dépouille : un enterrement ? une incinération ?

Je restai sans voix. Soudain, tout s'éclaira : le rêve, la *Birkat Haïlanot*, ma visite chez la veuve, la découverte que l'arbre était le sien, tous ces éléments concouraient vers un seul et unique but : permettre au peintre d'être enterré comme un Juif.

"Fais comme tu veux, l'entendis-je déclarer. De son vivant, il ne se préoccupait absolument pas de l'enterrement, il hésitait entre l'incinération et le don de son corps à la science. Mais depuis sa mort, il a changé de ton", déclara-t-elle avec sarcasme.

"Enterrez-le, dis-je. Je paierai pour la pierre tombale... pour qu'on ne le piétine pas..."

Les restes du corps furent enterrés comme il se doit, en présence d'un quorum de 10 fidèles. Son épouse refusa de venir à l'enterrement, arguant qu'elle me faisait confiance.

Je pense que la diffusion de cette histoire provoquera un réveil concernant la nécessité d'une inhumation conforme à la *Halakha*.

Nous aussi, qui sommes proches de D.ieu et de Sa Torah avons parfois droit à un petit signe du Ciel !

1. S'épiler pendant le 'Omèr, permis ?

> Oui, une femme séfarde n'a aucune restriction pour "s'arranger": épilation, coupe de cheveux, maquillage, vernis... sont permis. Les femmes ashkénazes ne se coupent pas les cheveux (*Halikhot Mo'ed* p.424).

2. Huile de friture en surface non-cachère, permis ?

> Non, ces huiles sont en général des mélanges d'huiles de pépins ou de raisins, etc. et deviennent de ce fait interdites à la consommation en l'absence d'un tampon de Cacheroute (Rav Michaël Gabison).

3. Porter un pin's le Chabbath, permis ?

> Oui, s'il est décoratif et porté avec le vêtement sans qu'on n'ait l'habitude de le retirer pour le montrer ou autre (*Choul'han Aroukh Ora'h 'Haïm* 301, 7).

**Une perle sur la Paracha**

Dans notre *Paracha*, Hachem enjoint à Moché: "Parle aux enfants d'Israël, **tu leur diras: Quand vous viendrez au pays** que Je vous donne..." (דבר אל-בני ישראל ואמרת אלהם כי-תבאו) (*Vayikra* 23, 10). Or le *Beth Méir* fait remarquer que la valeur numérique de l'expression ואמרת אלהם כי- תבאו est la même que celle des mots זכות אבות ("le mérite des ancêtres"). De plus, si l'on place les lettres du mot תבואו ("vous viendrez") dans un autre sens, on obtient celui de אבות ("les pères"). En effet, c'est par le **mérite des Anciens** que la terre d'Israël nous fut accordée. De plus, ajoute-t-il, les dernières lettres de l'expression אל הארץ תבאו ont la même valeur numérique que le mot קול ("voix"); en effet c'est par le mérite de la voix de la Torah qui résonne dans les maisons d'étude que nous pouvons maintenir notre présence en *Erets Israël* !

Hiloula du jour

Ce lundi 17 Iyar (08/05/2023) tombera la *Hiloula* du Rav Yé'hézekel Landau, connu sous le nom de *Noda' Biyéhouda*, du nom de l'ouvrage qu'il écrivit, mêlant Talmud et *Halakha*. Ce grand Sage polonais du XVIII^{ème} siècle réconcilia deux *Rabbanim* en opposition – le Rav Yonathan Eibeshitz et Rav Ya'akov Emden - grâce à sa lettre de paix. N'oubliez pas d'allumer une bougie en son honneur afin qu'il prie pour vous !

Les lois du langage

Le '*Hafets 'Haïm* nous enseigne que la *Rékhillout* (colportage) est interdite même dans le cas où les faits rapportés sont absolument véridiques. Cet interdit demeure en vigueur, que l'auteur du dénigrement soit présent ou non. S'il est effectivement présent, la faute est plus grave encore puisque sa présence ajoute du crédit au récit et que les auditeurs risquent d'y croire davantage.

LA PRIÈRE



PARTIE 2

*Le verset nous dit : "Et tu serviras D.ieu de tout ton cœur" (Dévarim 6, 5).
Nos Maîtres enseignent qu'il s'agit de la prière.*

La prière que nos Sages ont fixée revêt une puissance extraordinaire. Les trois prières quotidiennes furent instituées par nos ancêtres puis reprise par les Sages de la Grande Assemblée, 120 hautes personnalités de notre peuple dont plusieurs étaient prophètes et qui avaient

la capacité de concevoir une prière dont les termes d'origine et le pouvoir pourront, à tout jamais, correspondre aux aspirations personnelles de chaque individu. Ces trois prières sont venues en complément des sacrifices et à leur place depuis que le Temple a été détruit.

LA PRIÈRE

Une structure parfaite

A titre d'exemple, prenons la prière du matin et voyons comment elle est structurée.

Elle fut conçue comme une ascension à l'image de l'échelle de Ya'akov. Dans la première partie de la *Téfila*, nous remercions le Créateur de pourvoir à tous les besoins vitaux nécessaires à toute personne en quête de spiritualité.

Viennent ensuite les *Péssouké Dézimra*, qui furent conçus pour nous amener à contempler la grandeur l'Eternel dans la nature et dans l'histoire : la plénitude et la splendeur de la création, l'immensité du ciel étoilé, le charme et la beauté de la nature, sont chacune des manifestations de la majesté de l'Eternel.

Ainsi, du monde de la matière et de l'activité humaine, premier degré de l'échelle de la prière, la pensée est appelée à s'élever vers un monde où le matériel se forme et s'organise et où se révèle la loi éternelle, derrière le voile de la création et des événements de l'Histoire.

Cependant, le chemin qui conduit au degré suprême de l'échelle céleste n'est pas encore atteint. Les domaines multiples de l'action divine pourraient nous empêcher de voir l'Unité inhérente au divin. Dans la multitude des événements cosmiques et historiques, il n'est pas d'autre cause que l'unique D.ieu. Il n'existe pas de forces secrètes de la nature, ni d'êtres intermédiaires qui, telles des divinités autonomes, exerceraient leur emprise sur la nature et le monde. D.ieu seul est le Maître de l'Univers. Toutes les forces qui sont à la

base des phénomènes et de leurs lois sont au service de D.ieu.

C'est ce que montre précisément la troisième partie de la prière du matin. Dans la première bénédiction du *Kiryat Chéma'*, il est question de l'énergie de la lumière. C'est par elle que la création se renouvelle chaque jour. L'idée fondamentale des bénédictions du *Kiryat Chéma'* est que D.ieu est le Maître des forces spirituelles et morales. Dans la nature soumise au déterminisme, les forces agissantes sont sans cesse renouvelées par D.ieu, mais l'homme doué du libre arbitre et pouvant disposer et user des forces de la nature, ne doit compter que sur lui-même. Il ne peut qu'implorer l'aide de D.ieu.

D'où la prière suivante : "Eclaire nos yeux par Ta Torah et fais que notre cœur s'attache à Tes préceptes".

Sans autre transition, nous passons ensuite à la lecture du *Chéma'* proprement dit, dans laquelle nous découvrons les paroles de la révélation divine. A ce moment, nous prenons en main les quatre *Tsitsit* qui nous rappellent toutes Ses prescriptions.

Dans la bénédiction qui suit, nous sommes conduits à constater que toutes les forces de l'univers sont soumises à D.ieu. Nous affirmons que Lui seul a le pouvoir de déterminer les destinées humaines. La sortie d'Egypte, événement capital de l'histoire d'Israël en tant que peuple, proclame dans tous les temps cette vérité que le D.ieu de la Création et de la révélation est aussi le D.ieu de l'Histoire. Ce passage se termine par la notion de la rédemption qui représente le terme de l'évolution de l'humanité.

"L'idée fondamentale des bénédictions du Kiryat Chéma' est que D.ieu est le Maître des forces spirituelles et morales."

LA PRIÈRE

Cette deuxième partie nous invite à concevoir toutes les forces actives qui animent l'univers comme dépendantes de D.ieu. Cependant, D.ieu trône infiniment plus haut que les forces créatrices de l'univers. Il est la cause première et dernière de tous les phénomènes naturels.

Avec le Chemona 'Esré, l'homme qui prie pénètre dans les régions supérieures et transcendantes. Ce monde-là échappe totalement aux catégories du temps et de l'espace. Cette abstraction métaphysique, l'homme

en prière en prend conscience dans l'attitude presque suprasensible et immatérielle qu'il doit observer durant cette partie de l'office. De même que le monde purement spirituel ignore le mouvement, qui est tributaire du temps et de l'espace, et la fatigue issue des actes temporels, de même l'homme ne doit pas, pour cette prière, s'asseoir comme étant au repos, mais rester debout, sans se déplacer. Il doit prier les pieds joints, semblable aux anges qui, dans les sphères supérieures, entourent le trône divin. La voix ne doit pas se faire entendre, car seule demeure ici la pensée, et nul bruit ne retentit dans l'espace infini.

A présent, il nous sera enfin permis, dans cette dernière partie de l'office, d'exprimer à D.ieu toutes nos demandes, et notamment celles visant la satisfaction de nos besoins. Mais pour pouvoir espérer l'accomplissement de nos désirs, il nous faut d'abord avoir reconnu, à travers la nature et les événements de l'Histoire, le D.ieu unique et Lui avoir rendu hommage. Lorsque nous avons reconnu que toute créature dépend de D.ieu, et notamment

les êtres intermédiaires et les forces de la nature, auxquels la folie de l'homme attribue la puissance de la divinité, nous sommes en mesure de nous avancer et d'implorer de D.ieu directement la bénédiction à laquelle nous aspirons.

Arrivés à cet endroit, au sommet de l'échelle menant au Ciel, on prononce

alors la Kédoucha, qui est la source d'où jaillit toute bénédiction. La Kédoucha signifie d'une part la transcendance absolue et immatérielle de la divinité, d'où naquit jadis la Création et d'où elle se renouvelle chaque jour

par la bénédiction divine qui dispense la vie ; et d'autre part, la plus parfaite réalisation de l'idéal moral, condition nécessaire de tout salut et tout bonheur.

“Avec le Chemona 'Esré, l'homme qui prie pénètre dans les régions supérieures et transcendantes.”

A quand remonte le rituel de la prière ?

Dès le lendemain de la destruction du Deuxième Temple, nos Sages ont pris un certain nombre de dispositions afin de préserver l'unité du peuple juif qui fut dispersé au milieu des nations. L'agencement d'un ordre établi définitif de la lecture des prières était devenu nécessaire. En effet, jusqu'à cette période, une certaine latitude avait été laissée au public, et il était possible d'agir assez librement avec le texte même du rituel, qui datait de la fin du Premier Temple et avait été fixé par les membres de la Grande Assemblée.

Ce premier rituel de prières, que ce forum exceptionnel avait composé, était d'autant plus considérable que, parmi les cent vingt membres éminents que comptait la Grande Assemblée, il y avait également quelques prophètes. Ce qui garantissait de manière absolue la portée et la valeur des textes établis.

LA PRIÈRE

Contrairement à une idée répandue, les prières elles-mêmes datent d'avant la destruction du Premier Temple. Rabbi Yéhochoua' témoigne que lorsque les Juifs se réjouissaient au Temple lors de la fête du puisement de l'eau, ils ne dormaient pas.

A l'aube, le sacrifice du matin était offert, puis on passait à l'office du matin. Ensuite, les sacrifices spécifiques du jour étaient offerts, puis venait la prière de *Moussaf*. Après cela, ils allaient au *Beth Hamidrach*, buvaient et mangeaient. De là, ils enchaînaient avec la prière de l'après-midi, puis le sacrifice du soir, et enfin ils s'adonnaient à la fête.

Il est donc évident que non seulement sous le Deuxième Temple, le peuple juif priait, mais déjà lors du Premier Temple, et même avant. Et ce n'est pas seulement les prières quotidiennes qui étaient pratiquées par eux, mais aussi celles de Chabbath, des fêtes, des demi-fêtes, les ajouts de *Roch 'Hodech* et des autres jours spéciaux, comme le montrent les discussions de nos Maîtres qui figurent dans la *Guémara*.

Il ressort de nos sources qu'au lendemain de la destruction du Premier Temple, les Sages et les prophètes de la génération avaient instauré, parallèlement aux jeûnes, des prières destinées à ces jours de pénitence, telles les bénédictions concernant le retour de la royauté de David, la reconstruction de Jérusalem, la sonnerie du grand *Chofar* de la fin de l'exil, le souhait que nous revoyions de nos propres yeux le retour de la Présence divine à Jérusalem, etc.

Ces institutions liturgiques étaient si bien implantées dans le peuple que lorsqu'il fut question d'adopter les fêtes de *Pourim* et son jeûne, il suffit de transmettre au peuple juif le message sous forme d'injonction de respecter

les jours de *Pourim* en leur temps, tout comme "ils avaient pris précédemment sur eux et sur leur descendance les jeûnes et leurs prières". Il ressort donc clairement que parfois les dirigeants de la génération décrétaient des jeûnes et que le public se réunissait pour jeûner et évidemment également pour prier. Cela se passait aux périodes les plus reculées de l'histoire de notre peuple.

Un fait peu connu lui aussi : il y a toujours eu des synagogues en grand nombre pour y prier en public. A Alexandrie, on parle même de synagogues réparties dans les différents quartiers de la ville, sans compter la célèbre synagogue centrale. Et il est évident également que toutes ces bâtisses n'ont pas été fondées en une année, mais ont été érigées progressivement avec le temps.

La *Guémara* fait allusion à la synagogue du prophète Daniel et fait mention de l'ancienne synagogue de Houtsal et de celle nommée *Chaf Véyatsiv* à Néhardéa qui remontent à l'époque de l'exil de Babylone.

Fait intéressant, il y avait une synagogue à proximité du mont du Temple, avec un ministre-officiant, un bedeau, un président qui fixait les besoins de la synagogue et décidait qui dirait *Maftir*, qui dirait *Barékhou*, et qui serait ministre-officiant. Tout se passait comme de nos jours, en parallèle au service des sacrifices.

Les différences de rite

La césure entre le rite ashkénaze et le rite séfarade ne commence pas avec l'installation des Juifs en Espagne ou en Europe centrale. En France, au Moyen Age, à l'époque des *Ba'alé Tossefot*, on trouve déjà des Sages que l'on désigne

LA PRIÈRE

comme étant séfarades et d'autres, ashkénazes.

Cette césure prend en fait sa source dans la période précédente, celle durant laquelle la conduite des Juifs d'Erets Israël commence à se distinguer de celle de Babylonie avec, d'un côté, la tradition ashkénaze, dont les racines sont italiennes (il est admis que c'est Charlemagne qui aurait amené des Juifs italiens en Allemagne, cette communauté vivant en rapport constant avec le judaïsme d'Erets Israël); et de l'autre, les communautés d'Afrique du Nord qui étaient sous l'influence du puissant judaïsme de Babylonie.

La première différence notable dans le rituel de la prière touche à la prononciation, mais on trouve aussi des différences dans la structure et parfois dans le texte de la prière. La prière

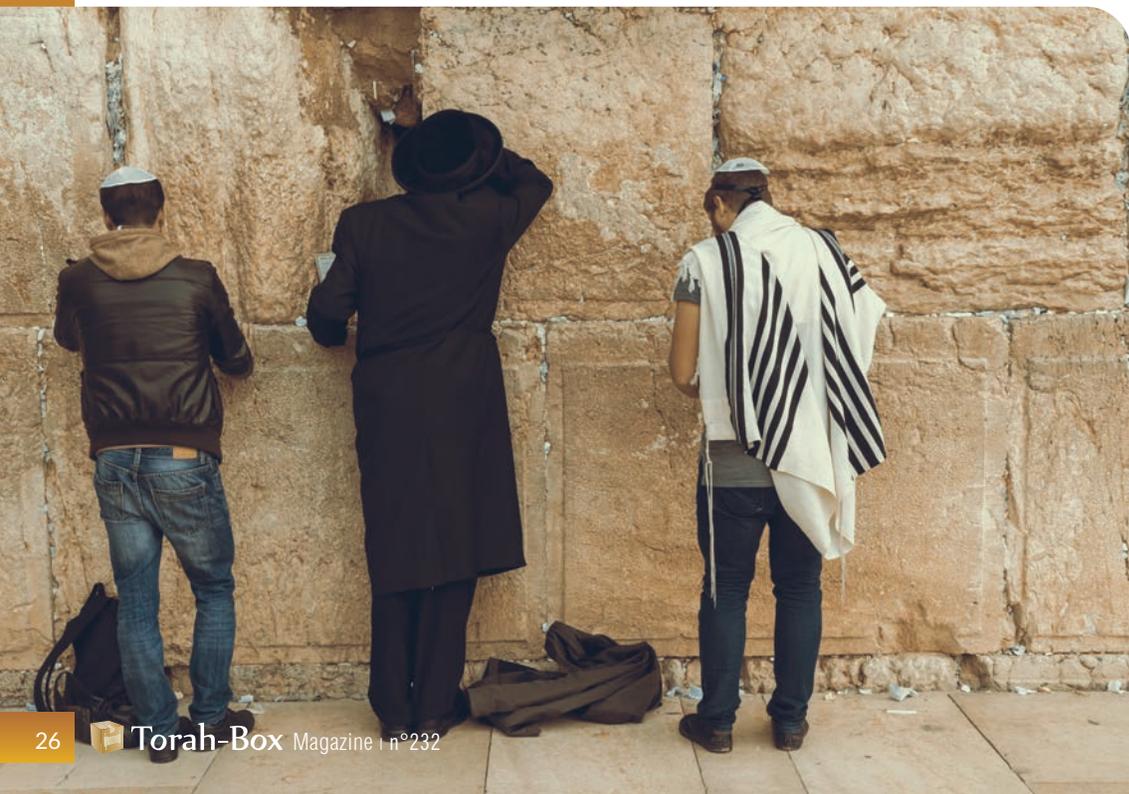
du matin débute chez les Séfarades avec *Hodou*, tandis que dans le rituel ashkénaze, on commence la prière avec *Baroukh Chéamar*. L'ordre dans lequel son récités les Psaumes le *Chabbath* et les jours de fête diffère d'un rite à l'autre, bien que ce soient pratiquement les mêmes textes qui figurent.

“L'ordre dans lequel son récités les Psaumes le Chabbath et les jours de fête diffère d'un rite à l'autre, bien que ce soient pratiquement les mêmes textes qui figurent.”

Dans le *Kaddich*, on rajoute dans le rite séfarade l'expression *Véyatsma'h Pourkané Vikarev Méchi'hé*. Le texte de la *Kédoucha* que l'on dit à la répétition du *Chemona 'Esré* diffère lui aussi selon les rites.

Mais c'est peut-être dans le domaine des *Té'hinot* et des *Séli'hot*, dont la date de rédaction est

récente, que les différences sont les plus marquées. Ces textes sont plus tardifs et remontent au Moyen Age en général. Chez les Séfarades, le texte des *Séli'hot* est pratiquement le même tous



LA PRIÈRE

les jours alors que chez les Ashkénazes, une partie seulement reste fixe.

Le jour de l'année où les différences sont peut-être les plus importantes est sans doute celui de *Hoch'ana Rabba*. Ce jour-là, en effet, le rite séfaraïde ajoute d'importantes prières de *Ra'hamim* qui n'existent pas chez les Ashkénazes.

Bien entendu, un Séfaraïde aura quelques difficultés à se joindre à une prière ashkénaze à *Roch Hachana* ou à *Yom Kippour*, mais c'est pour des raisons de liturgie proprement dites, et non pas parce que les textes sont tellement différents.

Dans la détresse, je T'ai invoqué

Pour finir, un témoignage émouvant d'une personne qui a vu de ses yeux combien la prière a changé le cours de sa vie :

"Depuis que le médecin m'avait appris que j'avais un problème cardiaque, raconte-t-elle, j'étais devenu sensible à la moindre sensation physique et à la moindre douleur. 'Avec l'aide de D.ieu, vous pourrez vivre avec', s'était voulu rassurant le médecin, 'mais il faudra être prudent et attentif à ce qu'il se passe.' Lorsqu'un jour j'ai senti une douleur étrange au ventre, je me suis empressé d'aller consulter. Le médecin m'a envoyé sans plus tarder au centre de radiographie, puis j'ai subi le reste des traitements qui m'ont épuisé. Je suis finalement arrivé à la croisée des chemins, au carrefour qui allait déterminer la suite de mon périple, c'est-à-dire au cabinet d'un célèbre professeur..."

"Dans la salle d'attente attenante au cabinet, j'attendais mon tour patiemment, l'esprit tranquille. Je mis ma confiance

en D.ieu. 'De qui aurais-je peur, que pourrait me faire un homme?' Je pris mes *Téhilim* et je priai abondamment. Dans la salle d'attente, d'autres patients, assis sur la même banquette que moi, attendaient leur tour. A bout de nerfs, le moral très bas, ils semblaient s'être éteints du fait que leur monde venait tout à coup de s'écrouler. Leur regard, rivé sur la porte du cabinet qui s'ouvrait et se refermait, semblait dire : 'Voilà un autre patient qui sort. Quelle est l'expression de son visage ? Que vient-il d'entendre ? Que vais-je entendre, moi ?'"

"Les lunettes posées sur le bout du nez, le large front plissé de rides, le professeur s'évertuait à analyser les documents chirurgicaux et cardiologiques posés devant lui tandis que, de son stylo doré, il tambourinait nerveusement sur son doigt. Assis derrière son bureau surchargé, il passa un long moment à feuilleter certains papiers pour être certain de son diagnostic. Encore quelques grattements de tête et ses lèvres s'entrouvrirent pour annoncer qu'il y avait une tumeur dans l'intestin grêle. Le professeur mit alors tous les documents de côté, réorienta ses pupilles dans ma direction et, sûr de sa personne, il croisa les doigts sur son bureau : 'Dans les cas ordinaires, j'aurais opté pour une opération immédiate. L'intervention chirurgicale assurerait certainement la guérison et ce serait la bonne solution. Mais voilà, dans votre cas, outre le problème de l'intestin grêle, nous sommes confrontés à une insuffisance cardiaque. Une opération cruciale comme celle-ci présente un risque certain pour le cœur. Le muscle cardiaque ne sera pas capable de supporter une intervention de cet ordre. D'un autre côté, la tumeur présente elle aussi un danger. Je définirais donc

LA PRIÈRE

la situation ainsi : 'Malheur à moi si je suis opéré et malheur à moi si je ne le suis pas !' Et de conclure : 'C'est votre vie à vous. La décision est entre vos mains. Si vous voulez vous faire opérer malgré votre insuffisance cardiaque et prendre le risque, signez ici et tout sera fait rapidement et efficacement. Si vous décidez de refuser l'intervention chirurgicale malgré la tumeur à l'intestin grêle, vous pouvez rentrer chez vous et laisser les choses se faire. Dans les deux cas, votre responsabilité est engagée. Mais prenez votre décision au plus vite. Chaque minute qui passe ne profite pas à votre état.'

"Ce moment difficile m'avait comme assailli de toutes parts. Qui étais-je pour décider ? Comment trancher sur une question qui engage la vie ou la mort ? J'éclatai en sanglots. Je n'avais personne à qui demander conseil, aucune attache nulle part. De qui recevoir un conseil ? Il n'y a pas longtemps que je suis arrivé en Israël. Comment pourrais-je prendre une décision à cet instant précis ? Je ne suis qu'un simple enseignant ; je ne suis ni docteur ni professeur. Comment décider alors que même un professeur spécialiste est incapable de trancher ?"

"J'essayai une larme et je réfléchis. Au départ, mon intention était de rentrer chez moi, de peser le pour et le contre à tête reposée et de revenir rapidement donner ma réponse. Après réflexion, je compris que cela ne présentait aucun intérêt et que ce délai allait me torturer inutilement. Il me fallait prendre une décision dans une situation qui présentait cinquante pour cent de

risques contre cinquante pour cent de chances de guérir. En quoi des heures d'hésitation allaient-elles me servir ? Avais-je la moindre compétence dans ce domaine ?"

"Accordez-moi une faveur, ai-je alors demandé au médecin. Il me semble que, de toutes les façons, je dois prendre une décision immédiate. J'aurais besoin de quelques minutes pour prier. Je vous serais très reconnaissant de bien vouloir me permettre de me mettre debout dans un coin, car je voudrais prier avant que mes paroles puissent tracer la suite du chemin.' Un court silence s'ensuivit. Pendant un bref instant, le médecin eut l'air stupéfait par cette question inattendue. 'Très bien, je vous en prie, mais... brièvement.' Le professeur se remit à étudier des documents posés devant lui tandis que je me levai. Je me dirigeai

vers la fenêtre, j'ouvris mes *Téhilim* et je me mis à prier pour ma vie, à demander de l'aide en ces moments difficiles. Tout entier immergé dans la prière, j'implorai la délivrance en murmurant les Psaumes de David *Hamelekh*."

"Pendant que j'étais plongé dans ma prière, j'entendis soudain la voix du professeur dire dans ma direction : 'Vous savez ? Pourquoi vous effraierais-je à ce point ? En y réfléchissant bien, je suis arrivé à une autre conclusion. Il existe un risque pour le muscle cardiaque seulement si l'opération dure plus de quatre heures. Il me semble qu'une intervention standard pour l'ablation d'une tumeur ne dure pas plus de trois heures. Je ne vois donc aucun problème

*" ... j'ouvris mes
Téhilim et je me
mis à prier pour ma
vie, à demander de
l'aide en ces moments
difficiles. Tout entier
immergé dans la
prière, j'implorai
la délivrance en
murmurant les
Psaumes de David
Hamelekh."*

LA PRIÈRE

à permettre l'opération... Je dirais même que je la préconise..."

"Ce changement soudain me stupéfia. Lorsqu'il me répéta ce qu'il avait dit, je compris enfin : j'avais été guidé d'en-Haut. Je pris un stylo et je signai en bas du formulaire stipulant que j'autorisais l'intervention chirurgicale et que je savais que si... et que si... je prenais l'entière responsabilité et que je n'aurais aucune revendication. Que sommes-nous et qu'est notre vie ? Une signature, une conversation téléphonique et une date d'hospitalisation. Je sortis de chez le professeur stupéfait et troublé."

"Défaillant de faiblesse, brisé et meurtri, j'entrouvris les yeux. Je reconnus la lumière qui perçait à travers la fenêtre et je remerciai Hachem que mon cœur batte encore, que le muscle cardiaque ait gardé son élasticité et que grâce à D.ieu l'opération ait été couronnée de succès. Je bougeai la tête par un mouvement douloureux. Je ne savais ni quel jour nous étions, ni quelle heure il était, je savais une seule chose : j'étais en vie ! 'Modé Ani Léfanékha... Je Te remercie, Roi vivant et existant, de m'avoir rendu mon âme. Grande est Ta fiabilité.' L'opération avait duré un certain temps, mais l'essentiel, c'est que grâce à D.ieu le cœur était toujours là et que la tumeur n'y était plus. Accompagné d'une piqûre pour dormir, je retournai dans les profondeurs du sommeil. Une longue hospitalisation derrière moi et une autre devant moi. Il me restait encore plusieurs jours avant de récupérer et de me retrouver, grâce à D.ieu, assis chez moi en ayant repris ma vie de tous les jours..."

Par la suite, le professeur et son épouse vinrent me rendre visite. Cet événement l'avait à ce point marqué qu'avec le temps, tous deux s'étaient

rapprochés de la Torah ! Comme il était magnifique de constater que le voile avait quitté le visage du professeur et de voir y apparaître la tendresse d'un nouveau-né et certains des premiers éclats de l'expression sereine qui caractérise beaucoup de membres de notre communauté. Le professeur est revenu à ses racines, avec la puissance caractéristique de sa fonction, la confiance en soi et la force de décision. Je l'ai vu de mes yeux après quelques mois : il portait une Kipa et des Tsitsit."

"Au Ciel, on trace des destinées en un instant. D'un geste, on transforme les choses totalement et l'homme, cette frêle créature, est capable de surmonter ses épreuves seulement s'il sait qui est le Maître des changements, qui trace les destinées et qui sont ses envoyés."

**Dossier Kountrass
revisité par Torah-Box**

**LES LAAZIM DE RACHI
À VOTRE PORTÉE**
Rabbin Alain Weil



QUAND RACHI PARLAIT FRANÇAIS
— POUR SE LE PROCURER —

Chez l'auteur Alain Weil Modiin Illit 08 928 68 15
e-mail vivalweill@gmail.com
Bné Brak - Emmanuel Weil : 03 618 43 68
Jérusalem - Mikael Weil : 058 68 38 533
Tel Aviv - Simha Buchinger : 050 41 92 031
Paris - Théo Cahen : 06 22 716 221
Librairie du Temple : 06 09 444 726
Lyon - Nathaniel Coscas : 06 511 52 789
Marseille - David Doukhan : 04 912 60 476
Strasbourg - Yoel Sajet : 03 88 36 68 40



Charlie contre le Dictateur

Nés pratiquement à la même date à 4 jours près, le 16 et 20 avril 1889, ils sont deux prototypes identiques évoluant dans un début de siècle qui s'avère houleux... Les deux veulent une revanche sur la vie, mais reste à savoir comment ils vont la prendre.

Même taille, même poids, même âge, même moustache, même début chaotique dans la vie.

Chaplin et Hitler se ressemblaient et le grand Charlot restait perplexe devant leurs nombreuses similitudes.

L'un était né dans les bouges de Londres, l'autre dans une brasserie bavaroise, d'une relation consanguine.

Des vies mal parties sur lesquelles personne n'aurait misé un sou. Ces deux hommes, commençant du pied gauche, vont bouleverser le 20ème siècle et y apposer à tout jamais leur sceau de feu.

Nés pratiquement à la même date à 4 jours près, le 16 et 20 avril 1889, ils sont deux prototypes identiques évoluant dans un début de siècle qui s'avère houleux...

Vont-ils faire les mêmes choix ? Tirer les mêmes conclusions ?

Les deux veulent une revanche sur la vie, mais reste à savoir comment ils vont la prendre.

The Kid, c'est lui...

Charlie Spencer Chaplin aurait pu toute sa vie ruminer son malheur. Tout commence très mal pour lui : fils de parents du *music-hall*, il est envoyé à 7 ans dans un *Workhouse* (hospice qui héberge les faibles d'esprits, les handicapés, les filles-mères sous l'ère victorienne), son père ayant sombré dans l'alcool et sa mère souffrant de graves troubles psychiatriques. Seul au monde, à la merci des adultes, des plus



forts, cette enfance, il la racontera toute sa vie à travers Charlot.

Dans *The Kid*, son premier long métrage en 1921, il ne doit pas faire un gros effort d'imagination pour planter les décors de la scène d'ouverture. C'est de là qu'il vient.

Parti de rien, à 27 ans, Chaplin devient l'un des hommes les plus célèbres du monde. Et pourtant, jamais son message ne se démentira. Il reste systématiquement du côté du faible, du fragile, de l'innocent.

Charlie et Adolf s'observent

Alors que le cinéma devient parlant en 1928 et que la critique l'attend au tournant - est-ce que Chaplin saura faire parler Charlot ? - il crée son chef d'œuvre, "Les lumières de la ville".

À nouveau, il met en scène les exclus de la société : un paumé et une aveugle. En 1936, il signe la réalisation des "Temps modernes" où il dénonce un patron capitaliste, cruel, tout-puissant, qui abuse sans vergogne de ses ouvriers, s'inspirant de Henry Ford, le magnat de l'automobile (qui, soit dit en passant, était un pro-nazi et un antisémite virulent).

Les années 30 se profilent à l'horizon et Hitler monte au pouvoir en Allemagne. Charlot et le Führer s'observent : Hitler reconnaît vite dans l'œuvre de Chaplin les éléments de conscience et d'humanité qu'il abhorre, et appelle Charlie "le Juif Chaplin". Ce dernier recevra l'épithète comme un grand compliment et démentira seulement du bout des lèvres. Il laissera toujours flotter un mystère sur ses origines.



Hitler interdit la projection des films du petit vagabond au chapeau poussiéreux : le flair du Mal ne s'y trompe pas.

Chaplin, lui, au quart de tour, comprend que l'homme est un danger planétaire.

Le 3ème Reich est une tumeur maligne qui est en train de grandir et Chaplin n'a que sa caméra et ses rouleaux de films pour le faire savoir. Il ne peut pas enrayer le Mal, mais le dénoncer oui, et il s'y attelle : le tournage du "Dictateur" dure un an et commence 8 jours après l'invasion de la Pologne par les Nazis. Même si Chaplin demeure à Beverly Hills aux USA, il reste complètement concerné par le sort de son Europe natale et la nuit de Cristal le bouleverse.

Le film qui sort en 1940 est un énorme succès aux USA et le public est au rendez-vous mais la critique et les politiques sont mitigés. En Allemagne, il ne sortira qu'en 1945 et y recevra un accueil froid. On s'en doutait... Si la fin de la guerre marque la victoire sur le nazisme, on ne peut pas trop en demander à une population jusque là pro-nazi à 95 %...

On raconte que le Führer à la sortie du film, l'aurait vu par deux fois, en projection ultra-privée...

Destins parallèles

Sur l'enfance et le parcours d'Hitler, on trouve également malheur, amertume et tentative de devenir un artiste. C'est un enfant battu depuis son plus jeune âge, écrasé par un père omnipotent et menaçant. Il essaye d'entrer aux Beaux-Arts mais sa candidature est refusée. Il erre dans Vienne, seul et hargneux.

La riche communauté juive de la capitale autrichienne avait mis à la disposition des sans-abris logements et soupes populaires, qu'Hitler, jeune - oh ! ironie du sort - aurait abondamment fréquentés.

Son parcours, on le connaît. De sa tourbe, de son marasme, de son mal-être, il fabrique de la haine. Là où Charlot génère de la tendresse, lui, déverse son fiel. La défaite et l'humiliation de 14-18 deviennent sa défaite et son humiliation.

Ces destins parallèles nous interpellent. Ils creusent tous les deux un sillon dans l'Histoire, l'un de générosité, l'autre de barbarie.

À cartes égales, ils bifurquent et empruntent chacun des chemins opposés.

Entre liberté et déterminisme

Nos sociétés ont un faible pour les enfances malheureuses. Elles sont devenues l'excuse aux débordements et aux excès. Dans cette atmosphère, les instances juridiques se montrent parfois d'une indulgence ahurissante face au crime.

Et c'est vrai. L'enfance est déterminante à bien des points de vue. Mais, contrairement à ce que les psychologies modernes veulent nous faire croire, elle ne décidera en rien des choix moraux d'un individu.

Charlot, à part tout ce qu'il nous dit dans son œuvre de sensibilité, d'humanisme, d'intelligence, vient nous apprendre encore quelque chose : chaque individu est libre, terriblement libre, de choisir son destin... Quel que soit le terrain sur lequel il a poussé.

Jocelyne Scemama

Dépression - Conflits parentaux - Solitude - Négligence - Harcèlement - Violence - Dépendance etc...



La Ligne d'Écoute

Une équipe de Thérapeutes & Coachs à votre écoute du matin au soir de manière confidentielle et anonyme.



01.80.20.5000 (gratuit)



02.37.41.515 (gratuit)

www.torah-box.com/ecoute



FAMILLE

ÉDUCATION

FEMMES

COUPLE

Série Halakha : Le maquillage & Chabbath !

Dans l'article qui suit, nous allons vous expliquer ce qu'il est possible de faire et ce qui ne l'est pas (et surtout pour quelles raisons) en matière de maquillage Chabbath.



Crème de jour / nuit, corps, mains, visage

Le problème principal avec une crème hydratante ; c'est qu'elle tombe sous le coup de l'interdit de *Mémaréa'h* (étalement).



LE SAVIEZ-VOUS ?

Pour certaines d'entre nous, impossible de sortir sans avoir mis de la crème de jour. Dans un environnement riche en pollution, on s'imagine qu'un jour sans crème nous causera des dommages irréversibles. Pourtant ; une journaliste a tenté de se passer pendant un mois entier de crème hydratante et savez-vous quel a été le résultat ? Utiliser une crème hydratante ne ferait pas de différence majeure, sauf pour la protection solaire (mais comme on ne va pas faire bronzette le Chabbath, aucun danger).



ALORS ON FAIT QUOI ?

On laisse notre peau sans crème pendant 25h, et pour celles qui ont peur que la peau les tiraille, on s'hydrate généreusement le visage et le corps avant Chabbath.



Lorsqu'une personne est souffrante, il faut contacter un Rav pour connaître la marche à suivre pendant Chabbath.



Fond de teint

Appliquer du fond de teint pendant Chabbath n'est pas permis, parce que cela se rapproche de deux des 39 interdits, *Tsové'a* (teindre) et *Mémaréa'h* (étalement). Pendant toute la durée de Chabbath, on ne pourra donc appliquer ni fond de teint, ni toute autre BB/CC crème qui a un effet bonne mine.



ALORS ON FAIT QUOI ?

Pour les coquettes qui veulent un teint impeccable tous les jours sans exception, il existe des fonds de teint dont la tenue est garantie 48 heures (il existe même certaines crèmes

bio). Vous pouvez tout à fait l'appliquer avant l'entrée de Chabbath, mais attention, sachez que vous empêchez votre peau de respirer pendant toute une journée (gare aux petits boutons rouges) !

Voici deux produits qu'on n'a pas le droit d'utiliser Chabbath car cela se rapporte à la *Mélakha* de *Tsové'a* (teindre, colorer).



ALORS ON FAIT QUOI ?

Pour les ongles, avec la révolution du vernis semi-permanent, on peut être tranquille plusieurs semaines sans risque de voir ses ongles s'écailler (en choisissant, tout comme pour le rouge à lèvres, des teintures compatibles avec la *Tsni'out*).

Mascara, vernis à ongles

Pour le mascara, il suffit d'opter pour la version longue tenue (les diverses marques proposent aujourd'hui des mascaras qui tiennent vraiment bien) ou même waterproof, comme ça, si vous versez quelques larmes de joie pendant Chabbath, vous garderez des cils impeccables !





Rouge à lèvres

Avec le rouge à lèvres, on crée une double-transgression du Chabbath : celle de colorer (*Tsové'a*), et celle d'étaler uniformément (*Mémaréa'h*). Il est donc doublement défendu de se mettre du rouge à lèvres (même incolore, même gloss) pendant toute la durée de Chabbath !



ALORS ON FAIT QUOI ?

Dans ce cas, il n'y a qu'une seule option : le rouge à lèvres longue tenue. Aujourd'hui, les compagnies cosmétiques ont fait de gros progrès et nous proposent des rouges à lèvres qui ne bavent pas et capables de tenir de longues heures (même après le repas). Donc on part à la recherche de ces produits ultra-efficaces et on pense à en étaler une couche

généreuse avant Chabbath (petite astuce : on applique une première couche, on laisse la peau l'absorber et on renouvelle avec une seconde couche).



il est utile ici de préciser que toutes les teintes ne sont pas compatibles avec la *Tsni'out*. On laissera donc les rouges pétants et autres couleurs "flashy" de côté.



Poudres, blush et ombres à paupières



Comme nous l'avons vu, appliquer une crème pour le visage, le corps ou les mains entre dans la catégorie de *Mémaréa'h*. Quel rapport avec le blush ou les ombres à paupières ? Eh bien, la quasi-totalité des produits disponibles sur le marché comportent un mélange de pigments et de matières grasses pour garantir une meilleure tenue !



ALORS ON FAIT QUOI ?

D'après Rav 'Ovadia Yossef (*Yabi'a Omer*, vol. 6, 37), il est possible d'appliquer des poudres libres sans aucune matière grasse, même si elles sont colorées et même si l'intention est de donner une couleur à la peau. Mais attention, elles doivent être totalement sèches, ne pas être mélangées à une crème quelconque et contenir uniquement de la poudre (comme les pigments par exemple). La marque israélienne Mineraz

ou encore Shabbes Brushup by Allison en vend avec certificat de Cacheroute !

Sinon petite astuce : j'ai découvert du temps du séminaire un produit magique que j'utilise encore aujourd'hui : *l'aqua seal*. Il s'agit d'une solution qui a un effet fixateur. AVANT Chabbath, on étale 2 gouttes sur les paupières et quelques-unes sur les joues et ensuite, on applique fard et ombre à paupières. Et bien sûr, on n'y touche plus pendant Chabbath... ça tient sans bouger !



Démaquillage

Si je me suis maquillée avant Chabbath avec du maquillage qui tient bien, ai-je le droit de me démaquiller... pendant Chabbath ?



Durant Chabbath de nombreux décisionnaires permettent le démaquillage (*Or'hot Chabbath*, vol. 1, 15, 59). Ils s'appuient sur le fait qu'il n'est mentionné aucune interdiction de

"décolorer". Mais attention : uniquement avec de l'eau et du savon liquide ou de l'eau micellaire (vendue en pharmacie ou en supermarché). L'utilisation des lingettes démaquillantes étant un sujet très controversé... à éviter !

Enfin n'oubliez pas que le plus beau des appareils reste la lumière du Chabbath qui vient chaque semaine embellir votre *Néchama* (âme) !

Chabbath Chalom à toutes !

Haya B.



Mariage civil le jour de Lag Ba'omer

Avec mon fiancé, nous nous posons une question. Nous allons nous marier cet été si D.ieu veut, et nous aurions aimé savoir si nous avons le droit de nous marier à la mairie le jour de Lag Ba'omer ou si cela est interdit ? Rien n'est encore organisé en terme de dates pour le mariage civil, nous attendons de savoir si nous avons le droit d'un point de vue halakhique.



Réponse de Rav Gabriel Dayan

Même si vous êtes séfaraide, le jour de Lag Ba'omer, il est permis de célébrer un mariage civil à la mairie car il s'agit uniquement d'une procédure civile n'ayant aucune incidence religieuse sur le statut des mariés.

Hiloula de Rabbi Méir Ba'al Haness : peut-on se couper les cheveux ?

Est-il permis de se couper les cheveux le soir de la Hiloula de Rabbi Méir Ba'al Haness ?



Réponse de Rav Shimon Griffel

Les décisionnaires n'ont fait nulle part mention d'une telle permission, il est donc interdit de se couper les cheveux pour la Hiloula de Rabbi Méir Ba'al Haness. Pour comprendre la raison pour laquelle il n'y a pas une telle autorisation, il est nécessaire de comprendre les raisons du deuil que l'on observe pendant le 'Omer.

On a donc l'habitude de marquer un deuil pendant la période du 'Omer en souvenir de la mort tragique des 24 000 élèves de Rabbi 'Akiva durant cette période (*Tour* et *Beth Yossef Ora'h 'Haïm* 493).

Selon le *Choul'han 'Aroukh*, il y a lieu de marquer ce deuil pendant 33 jours complets et une partie du 34^{ème} jour. Selon lui, le deuil continue le jour de Lag Ba'omer. Malgré cela, la coutume est de célébrer la Hiloula de Rabbi Chim'on Bar Yo'haï avec de la musique et des danses, coutume qui est longuement traitée par les décisionnaires séfarades.

Selon le Rama, on ne marque le deuil que 32 jours complets et selon certains, une partie du 33^{ème} jour. Selon les communautés ashkénazes qui marquent ce deuil au début de la période du 'Omer, le deuil se finira au plus tard le jour de Lag Ba'omer au matin, il sera donc permis de se couper les cheveux ce jour-là. Les communautés ashkénazes qui ont l'habitude de marquer le deuil en fin de période du 'Omer, plus ou moins du début du mois de Iyar à Chavou'ot, ont la coutume d'interrompre ce deuil le jour de Lag Ba'omer et de le reprendre le lendemain (*Maharil*, lois des jours entre *Pessa'h* et *Chavou'ot* 7).

Il est donc clair que le fait que le jour de Lag Ba'omer soit considéré comme la Hiloula de Rachbi n'induit pas une permission de se couper les cheveux ce jour-là. Il n'y a donc pas lieu d'en déduire une permission pour le jour de la Hiloula de Rabbi Méir Ba'al Haness.

(Pour plus de détails concernant les lois et le moment de la période du deuil de le 'Omer, voir *Choul'han 'Aroukh* et Rama, *Ora'h 'Haïm* 493, *Michna Broura* et *Biour Halakha* sur place et *Yalkout Yossef* (éd. 5748), Lois des fêtes, p. 428.)

J'ai oublié de me couper les cheveux avant le 'Omèr

Je n'ai pas eu le temps de me couper les cheveux avant *Pessa'h*, quand puis-je le faire ?
Je suis séfarade.



Réponse de Binyamin Benhamou

Les Séfarades ont la coutume de ne se couper ni les cheveux ni la barbe depuis la veille de *Pessa'h* jusqu'au 34^{ème} jour du 'Omèr au matin (certains le font le soir de *Lag Ba'omer*).

Il est à rappeler que les femmes ne sont pas concernées par ce *Minhag* important.

Chabbath : comment couper le Motsi ?

De quelle manière faut-il couper le pain quand on fait *Motsi* pendant Chabbath ? Est-il obligatoire de le couper avec un couteau ?



Réponse de Rav Gabriel Dayan

Il n'est pas obligatoire de couper les 'Hallot avec un couteau (*Likrat Chabbath* 18, 64).

Voici quelques détails concernant les 'Hallot et la manière de les couper durant le *Motsi* des repas du Chabbath :

1. Il doit y avoir deux pains sur la table au moment du *Kiddouch* et au moment de la *Brakha Hamotsi*.
2. Les femmes sont tenues d'accomplir cette Mitsva au même titre que les hommes.
3. Il est préférable de choisir de bonnes 'Hallot plutôt que de belles 'Hallot.
4. Il va sans dire que s'il est possible de joindre l'utile à l'agréable, et de choisir de belles 'Hallot ayant un bon goût, cela est vivement conseillé.
5. Il est obligatoire de tenir en main les deux 'Hallot au moment de la *Brakha*.
6. Il faut couper les 'Hallot uniquement après que les membres de la famille aient fini de dire *Amen*.
7. Le soir du Chabbath, au moment du *Motsi*, il faut couper la 'Halla inférieure.
8. Le Chabbath à midi, il faut couper la 'Halla supérieure.
9. Avant de consommer le morceau de 'Halla, il est habituel de le tremper trois fois dans du sel (*Ben Ich 'Haï*, première année, *Parachat Emor*, *Halakha* 10).
10. On ne place pas le morceau de 'Halla dans la main des membres de la famille. On le place sur la table, face à chacun (*Choul'han 'Aroukh* 167, *Halakha* 18).
11. Il est interdit de jeter le morceau de la 'Halla aux membres de la famille (*Michna Broura* 167, 88).
12. Il est interdit de parler avant d'avoir avalé une partie du morceau de la 'Halla.

Cacheroute · Pureté familiale · Chabbath · Limoud · Deuil · Téchouva · Mariage · Yom Tov · Couple · Travail · etc...



Une équipe de Rabbanim répond à vos questions (halakha, judaïsme)
du matin au soir, selon vos coutumes :



01.80.20.5000 (gratuit)

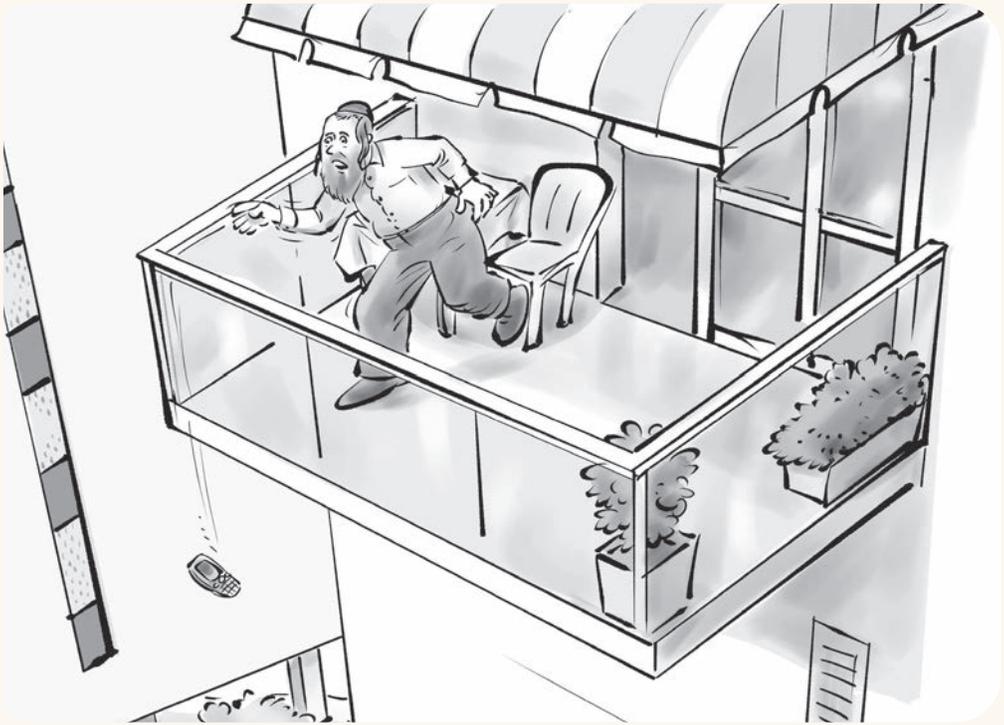


02.37.41.515 (gratuit)

www.torah-box.com/question



Un appel dangereux



Réouven posa son téléphone portable sur le rebord de la terrasse de son appartement situé au dixième étage et s'assit boire un café. Chim'on, qui se tenait dans la terrasse d'en face, remarqua le téléphone posé sur la rambarde et les quelques centimètres qui le séparaient de la chute...

Chim'on savait que Réouven avait l'habitude de régler son téléphone sur vibreur (et non sur sonnerie), et se dit : "Comment peut-il laisser son téléphone sans surveillance, s'asseoir pour boire, alors qu'à tout moment, il peut recevoir un appel et qu'en vibrant, l'appareil risque de tomber du dixième étage ?"

Chim'on se dit : "Je vais lui donner une leçon. Je vais lui téléphoner, j'attendrai qu'il sonne deux ou trois fois, puis je raccrocherai. Ainsi, l'appareil ne tombera pas, mais juste vibrera un peu et fera peur à Réouven. Il apprendra à faire attention et à prendre soin de son appareil..."

Chim'on appela le numéro de Réouven, et l'appareil se mit à vibrer. Réouven jeta un coup d'œil au téléphone qui vibrait, puis Chim'on interrompit immédiatement l'appel, mais chacun retarda le moment redouté d'un seul instant. Chim'on raccrocha un instant plus tard et juste avant que Réouven n'ait eu le temps d'attraper l'appareil, celui-ci tomba de la haute terrasse et chuta jusqu'en bas. *Baroukh Hachem*, l'acte mauvais et stupide de Chim'on ne finit pas en tragédie ni en blessure, mais le téléphone atterrit violemment sur le toit du taxi de Yéhouda... L'appareil éclata en morceaux et endommagea avec lui la voiture de Yéhouda. Chim'on se sentit coupable de sa démarche ridicule. Il demanda donc : "Dans quelle mesure suis-je coupable des dommages causés à Réouven et à Yéhouda ?"



Réponse du Rav Its'hak Zilberstein :

Même si Chim'on n'a pas eu de contact direct avec le téléphone, il ne peut être considéré comme un détonateur

indirect des dommages causés (auquel cas, il aurait été dispensé des dégâts occasionnés), mais plutôt comme une personne qui envoie une flèche et qui est responsable des dommages causés par cette flèche.

Bien que l'appel téléphonique ne passe pas directement du téléphone de l'appelant à celui du destinataire, mais via plusieurs antennes relais, cela est tout de même considéré comme "Koa'h Ko'ho", à savoir littéralement, "la force de sa force", et l'auteur de l'appel sera responsable des dégâts occasionnés.

Quant au dommage causé à la voiture, nous apprenons de la *Guémara* (*Baba Kama 6a*) qu'une personne ayant posé une pierre, un couteau ou sa charge sur son toit, et qu'un vent les balaye et les endommage est redevable des dommages causés, car cela ressemble aux responsables du feu que la Torah oblige à rembourser, alors qu'il s'étendait et faisait des ravages (ce qui s'apparente à ses flèches).

Même si quelqu'un d'autre avait appelé Réouven (qui ne sait pas où se trouve le téléphone), Réouven est responsable des dommages causés par l'appareil, car il est évident que si on l'appelle, le téléphone tombera.

Dans notre cas, celui qui a appelé a provoqué directement la chute du téléphone, faute dont il est responsable et non Réouven.

Cela ressemble au cas d'un homme qui pose sa pierre ou son couteau sur le toit tandis qu'ils peuvent tomber à cause du vent, puis un autre homme vient et les jette de ses mains.

Il va de soi que celui qui a jeté est responsable, même s'ils allaient tomber sans lui, car à ce moment-là, celui qui a provoqué le dommage l'a fait de ses mains (rapporté dans *Tossafot* sur place, titre "*Léatouyé*").

En résumé: Chim'on est responsable des dommages causés au téléphone et au taxi !

Rav Its'hak Zilberstein



**BETH DIN FRANCOPHONE
HOUKAT MICHPAT
À JERUSALEM**

DIRIGÉ PAR LE AV BETH DIN
RAV ELHANAN PERETS CHLITA
LITIGES – TESTAMENTS – CONSEILS



☎ 058-562 07 26 📞
✉ michne.tora@gmail.com

Posez vos questions sur le site
www.michnetorah.com




Spécialisé sur Jérusalem

<p>REHOV MIRSSEKI</p>  <p>-5.5 pcs -125m² habitable -80m² de jardin -Maison située dans un quartier calme et centrale</p>	<p>HENRI MORGENTAO</p>  <p><i>Environnement pastoral</i></p> <p>-4.5 pcs renové -120 m² habitable -Balcon souccah -1^{er} étage -Orientation sud -Entrée privée</p>
<p>HENRI MORGENTAO <i>NOUVEAU!</i> - Cottage 5.5 pcs, 90m² de jardin. A saisir !</p>	
<p>Routhy ELINSON 📞 058 69 72 166</p>	



Élegants et diététiques : Les bonbons filo fourrés aux poires pochées

Voici une recette originale et fraîche pour un dessert élégant et diététique !



Pour 12 "bonbons"



Difficulté : Facile



Temps de préparation : 15 min

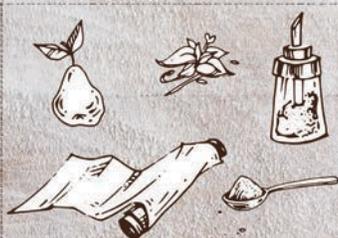


Temps de cuisson : 30 min



Ingrédients

- Un spray d'huile
- 6 feuilles filo
- Du sucre glace
- 4 belles poires, pelées et coupées en cubes
- ¼ tasse de vin blanc/brandy
- 4 cuil. à soupe de sucre vanillé
- Pistaches moulues pour la décoration



Réalisation

- Faites chauffer le vin blanc/brandy dans une poêle. Ajoutez le sucre vanillé et les poires et faites cuire jusqu'à ce que les liquides soient réduits et que les poires aient légèrement ramolli.

- Superposez 2 feuilles de filo et vaporisez un spray d'huile sur le dessus. Saupoudrer de sucre en poudre. Coupez les feuilles en quatre puis déposez un peu de poires dessus, roulez et pressez les côtés pour obtenir une forme de bonbon. Continuez ainsi avec le reste des feuilles.

- Chauffez votre four à 180°C. Tapissez une plaque de cuisson de papier sulfurisé. Vaporisez d'huile et déposez les bonbons. Saupoudrez enfin de sucre glace et enfournez pour 15 minutes.

- Transférez dans un plat. Saupoudrez de sucre glace, décorez de pistaches et servez.

Note : Pour une version plus diététique, vous pouvez faire l'impasse sur le sucre glace.

Bon appétit !

Murielle Benainous



murielle_delicatesses_





Ligne 'HINOUKH

Système éducatif en Israël,
orientation scolaire

Des professionnels répondent
GRATUITEMENT
à vos questions



Torah-Box

Du Dimanche au Jeudi de 19h à 22h

 +33.1.80.20.5000 |
  +972.2.37.41.515 |
  +1.437.887.14.93
 touche 11



REFOUA-CHELEMA

POUR LES MALADES DU 'AM ISRAEL

Prions pour la guérison complète de

Avraham ben Rose	Olivier Yossef Avraham ben Hanna	Roger Pinhas ben Ninette
Brigitte bat Marguerite	Roubina bat Amalia	Yael bat Talia
Chaba bat Hassiba	Lydia Messaouda bat Hanina	René ben Rosalie
Gabrielle bat Yvonne Hagège	Haya Laetitia bat Josette	Sacha Aaron ben Stephanie
Maurice Nissim ben Segra Tite	Joël Yoel ben Nina	Yeoudith Messaouda bat Hanina

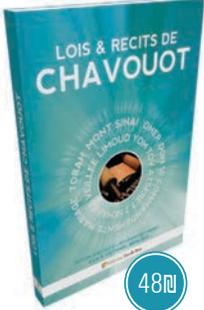
Vous connaissez un malade ? Envoyez-nous son nom

www.torah-box.com/refoua-chelema



Editions Torah-Box
présente

"Lois & Récits de CHAVOUOT"



Ce livre fait partie de la série-référence "Lois & Récits", permettant un accès facile à la connaissance et à la pratique des fêtes juives.

'Lois & Récits de Chavouot' contient tout ce dont vous avez besoin pour la fête :

- Récits : pour connaître l'histoire du Don de la Torah
- Méguilat Ruth : le livre lu à Chavouot, agréablement commenté
- Lois : pour appliquer les mitsvot liées à ce jour
- Réflexions : l'étude de la Torah aujourd'hui

Commandez dès maintenant !

1 Internet (carte bancaire) www.torah-box.com/editions

2 Téléphone 01.80.91.62.91 (France) - 077.466.03.32 (Israël)

LEAD FRAIS

QUALIFIÉS & EXCLUSIFS !

**FAUX NUMÉRO &
DOUBLONS REMPLACÉS!**

- ✓ Qualifiés : vos prospects ont laissé leurs coordonnées spécifiquement pour le produit ou service que vous proposez.
- ✓ Frais : vos leads ont formulé leur besoin il y a moins de 48h, le plus tôt étant le mieux.
- ✓ Exclusifs : vous seul avez les coordonnées de la personne ayant fait la demande.



Lead PAC à 1€
Toute France



ITE



CPF



Pompe à
chaleur



Poêle à
granulé



Mutuelle



Toutes zones : H1/H2/H3
Possibilité de lead en temps réel
grâce au SMS !

Plus d'infos au **053.38.33.118**
www.groupestam.fr



Perle de la semaine par  Torah-Box

"Je ne comprends pas pourquoi certaines personnes font si attention à ne pas avaler un insecte vivant quand, de l'autre côté, ils engloutissent un homme vivant." (Rabbi Baroukh de Medziboz)